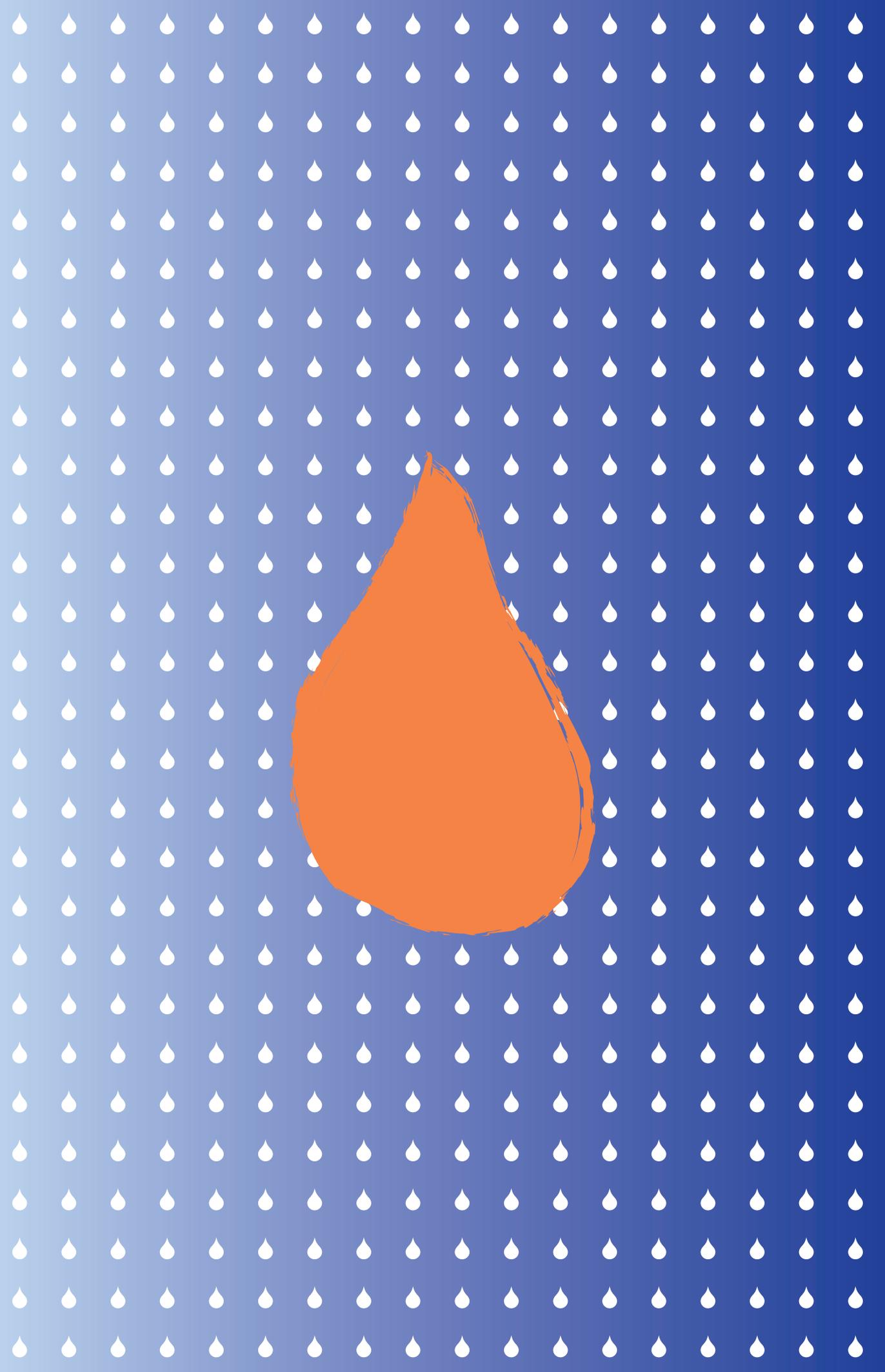




STAT







STATAT

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES
EN WALLONIE



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction | 6 |
| La Wallonie de l'eau, c'est ... | 7 |
| Structuration du secteur de la production-distribution | 10 |
| Structuration du secteur de l'assainissement des eaux usées | 12 |
| Prélèvements et utilisations de l'eau | 15 |
| Qualité de l'eau distribuée | 18 |
| Protection des captages d'eau potabilisable | 20 |
| Consommation d'eau | 22 |
| Confinement, télétravail et consommation d'eau | 24 |
| Etat du réseau d'eau potable | 26 |
| Investissements | 28 |
| Equipements en stations d'épuration et gestion des boues d'épuration | 30 |
| Coût de l'eau potable | 32 |
| Frais d'exploitation liés à l'assainissement | 34 |
| Prix de l'eau | 36 |
| Accessibilité financière de la facture d'eau pour les ménages | 38 |
| Recouvrement et factures impayées | 42 |
| ATLAS | 44 |

INTRODUCTION

Cette publication a pour but de dresser une synthèse des principaux indicateurs liés au secteur de l'eau en Wallonie, tant par des indicateurs de moyens que de résultats. Elle présente les évolutions observées durant ces dernières années en toute transparence.

La plupart des indicateurs présentés dans ce rapport couvrent la période 2005-2020. Au niveau du secteur de l'eau, cette période peut être scindée en deux.

La période qui s'étend de 2005 à 2015 est caractérisée par l'impact des Directives européennes sur les investissements du secteur qui ont notamment permis d'épurer la quasi-intégralité des eaux usées. C'est également une période où l'évolution technologique permet aux ménages de diminuer leur consommation d'eau. Ces deux phénomènes, combinés à la dispersion continue des activités sur le territoire a mené à une augmentation des prix de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. A son tour, cette augmentation des prix a généré des difficultés de paiement auprès d'un certain nombre de ménages.

Depuis 2015, on assiste à une stabilisation de ces phénomènes. Pour différentes raisons, le prix de l'eau a arrêté son augmentation et s'est stabilisé. A leur tour, et sans lien de cause à effet, les consommations d'eau ont stoppé leur baisse. Les difficultés de paiement ont suivi la même trajectoire, et se sont quelque peu stabilisées.

Seul l'avenir nous dira si cette seconde période constitue une transition vers une autre dynamique ou s'il ne s'agit que d'une pause avant la reprise des tendances passées.

On se doute, par contre, que les enjeux liés à la transition énergétique et aux modifications climatiques prendront de plus en plus d'importance dans les années qui viennent. Les Directives européennes ayant impulsé les premiers constats vont également être revues, notamment la Directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires. Le suivi annuel de l'évolution du secteur de l'eau sera un exercice d'autant plus important pour caractériser ces dynamiques.

LA WALLONIE DE L'EAU, C'EST ...

160 millions de m³ d'eau de distribution consommés.

230 millions d'euros investis annuellement ces dernières années (2016-2020).

26.000 contrôles de potabilité de l'eau par an.

40.850 km de canalisations d'eau potable, et environ 18.000 km de raccordements.

18.720 km d'égouts et de collecteurs.

437 stations d'épuration collectives.

2020 EN BREF

-0,3%

La consommation d'eau par compteur est en diminution par rapport à 2019.

>99%

Le taux de conformité de la qualité de l'eau.

-1,0%

La facture moyenne par usager a diminué de 1,0% en termes réels.

10.000

Ménages ont été aidés financièrement par le fonds social de l'eau et 82.000 plans de paiement ont été attribués par les distributeurs.

52.100

Tonnes de boues issues de l'assainissement des eaux usées sont produites et valorisées.



STATIS

TIQUES

STRUCTURATION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION- DISTRIBUTION

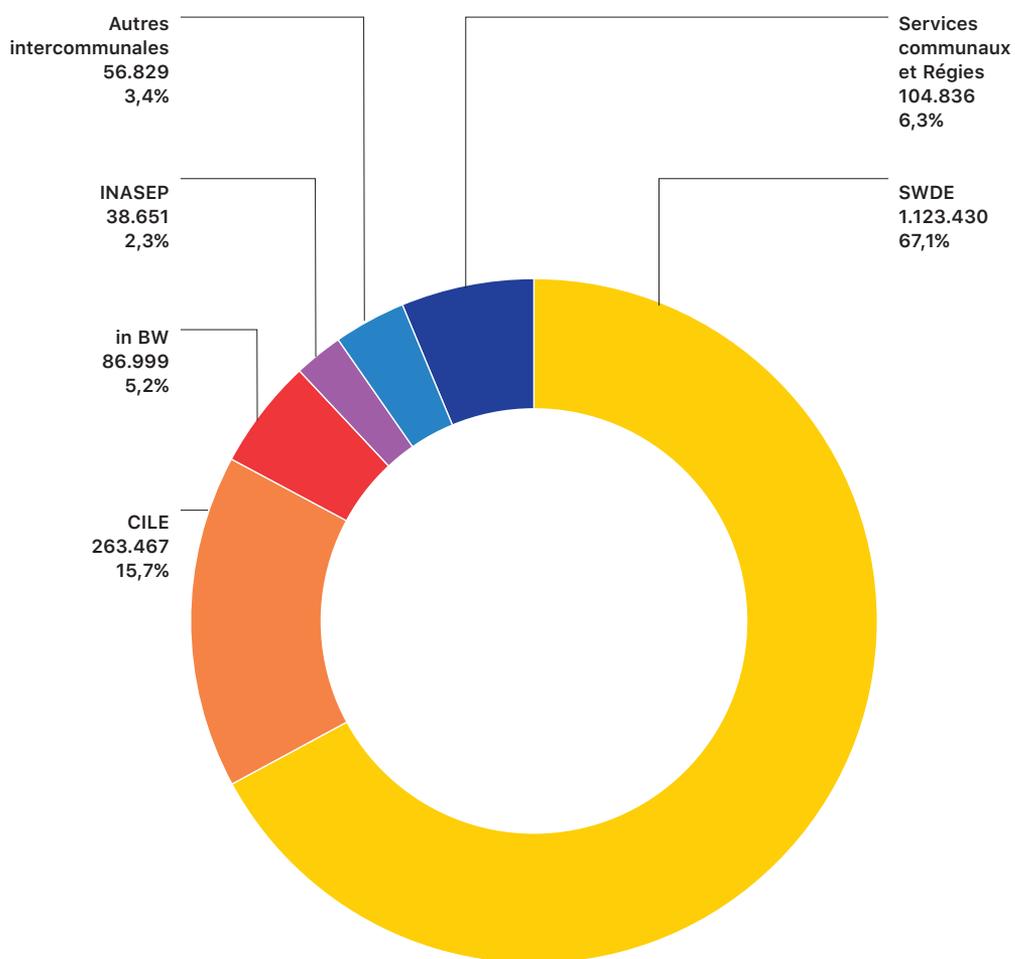
Les services de production et de distribution d'eau sont exercés par des organismes publics (carte 1). Cette structure publique est organisée selon trois modes différents :

- La Société Publique Régionale, à savoir un organisme institué par la Région et lié au Gouvernement wallon par un contrat de gestion. La seule société s'inscrivant dans ce cadre est « La société wallonne des eaux » (SWDE). Il s'agit du plus important opérateur et il dessert deux tiers de la population.
- Les intercommunales sont des sociétés publiques créées par le regroupement de communes et destinées à la fourniture d'un service particulier. Ces intercommunales sont actuellement au nombre de 9 et desservent un quart de la population (AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, in BW, IEG et INA-SEP).
- Les services communaux et les régies communales des eaux sont des services assurés directement par les communes : 38 communes gèrent les services d'eau en direct.

Tous les distributeurs d'eau sont également producteurs d'eau, à l'exception d'un service communal.

Le secteur s'est fortement restructuré dès les années 1990. Le nombre d'opérateurs d'eau potable est ainsi passé de 107 (en 1992) à 48 aujourd'hui.

GRAPHIQUE 1 :
NOMBRE ET PART DES COMPTEURS GÉRÉS
PAR OPÉRATEUR



STRUCTURATION DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'assainissement des eaux usées comprend les phases d'égouttage, de collecte et d'épuration des eaux usées. Tout comme le secteur de la production-distribution, l'assainissement des eaux usées fait l'objet d'une gestion publique.

La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) coordonne et finance ce secteur. En ce qui concerne la collecte et l'assainissement collectif, elle délègue à sept Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures. Tous les Organismes d'Assainissement Agréés sont des intercommunales (carte 2).

Concernant l'égouttage, les investissements sont pris en charge financièrement par la SPGE mais restent conditionnés à une prise en charge financière partielle des communes via des parts dans les OAA de leur territoire. L'entretien des égouts ainsi que le contrôle des raccordements particuliers restent eux à la charge entière des communes.

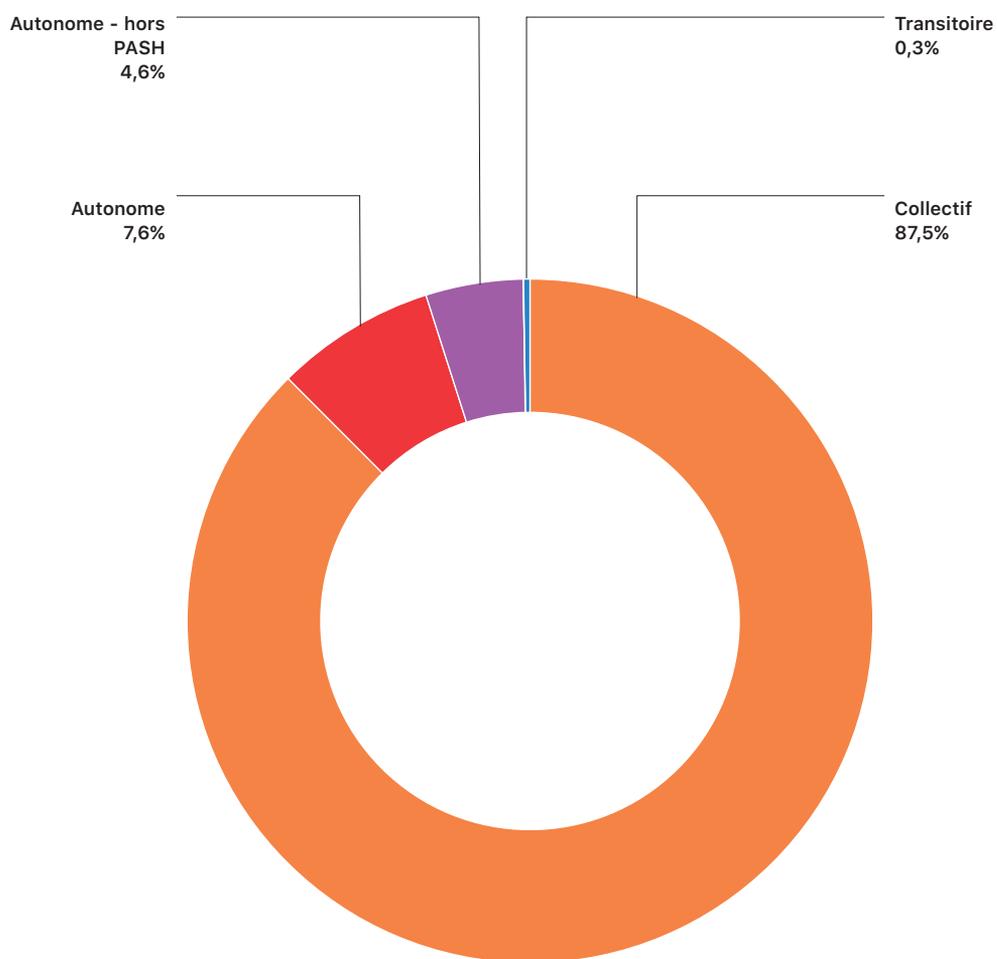
Enfin, lorsque l'assainissement est autonome, la SPGE finance la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) en participant financièrement au contrôle à l'installation des SEI ainsi qu'à leur entretien et vidange.

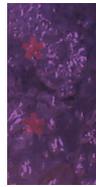
La planification générale de l'assainissement des eaux usées est traduite dans les PASH (Plans d'Assainissement par

Sous-bassin Hydrographique) ; elle repose plus particulièrement sur les programmes d'investissement de la SPGE approuvés par le Gouvernement wallon. Les PASH définissent trois régimes d'assainissement :

- 1) Le régime d'assainissement collectif : caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts/collecteurs débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet ;
- 2) Le régime d'assainissement autonome : caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- 3) Le régime d'assainissement transitoire : caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.

GRAPHIQUE 2 : PART DE LA POPULATION DANS CHAQUE RÉGIME D'ASSAINISSEMENT





PRÉLÈVEMENTS ET UTILISATIONS DE L'EAU

L'approvisionnement en eau de distribution de la Wallonie provient pour 75% des eaux souterraines et pour 25% des eaux de surface.

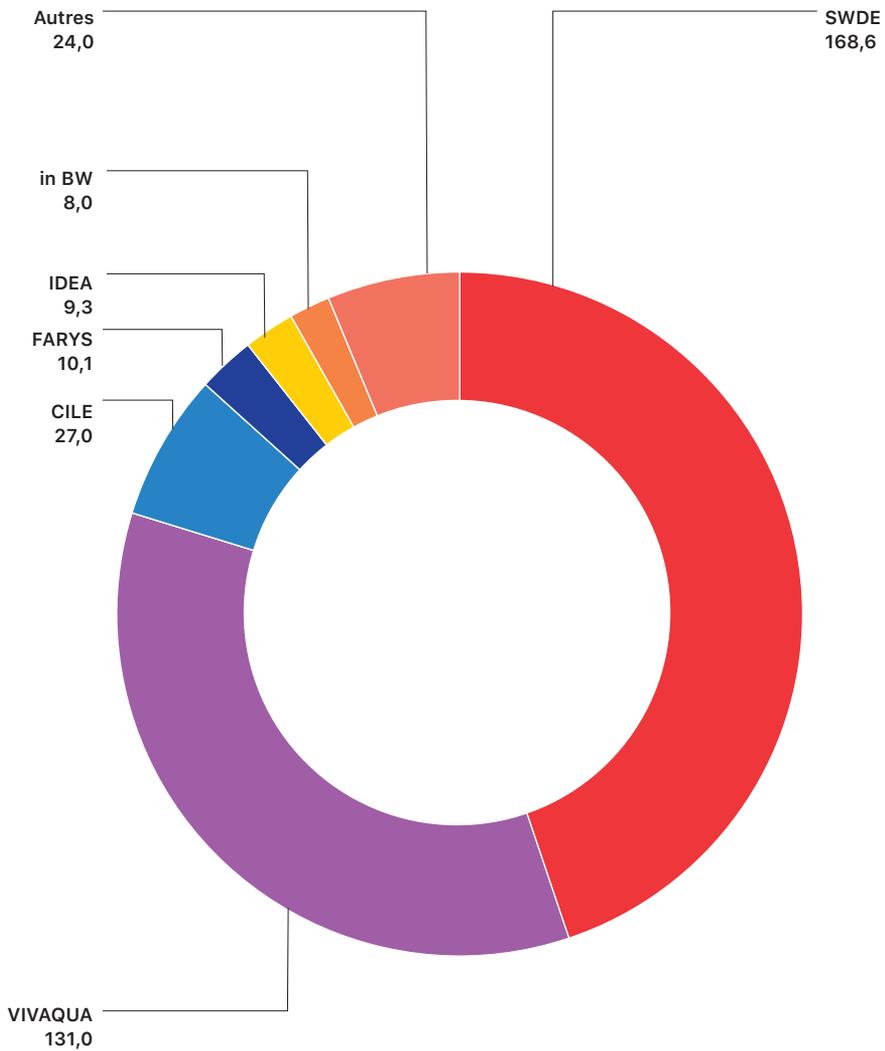
Deux opérateurs représentent à eux seuls près de 80% des prélèvements, à savoir la SWDE et VIVAQUA. Les prélèvements sont également effectués directement par un opérateur flamand, à savoir Farys.

37% de l'eau prélevée en Wallonie sont exportés vers Bruxelles et vers la Flandre, confirmant le statut de la Wallonie comme principale réserve d'eau de la Belgique.

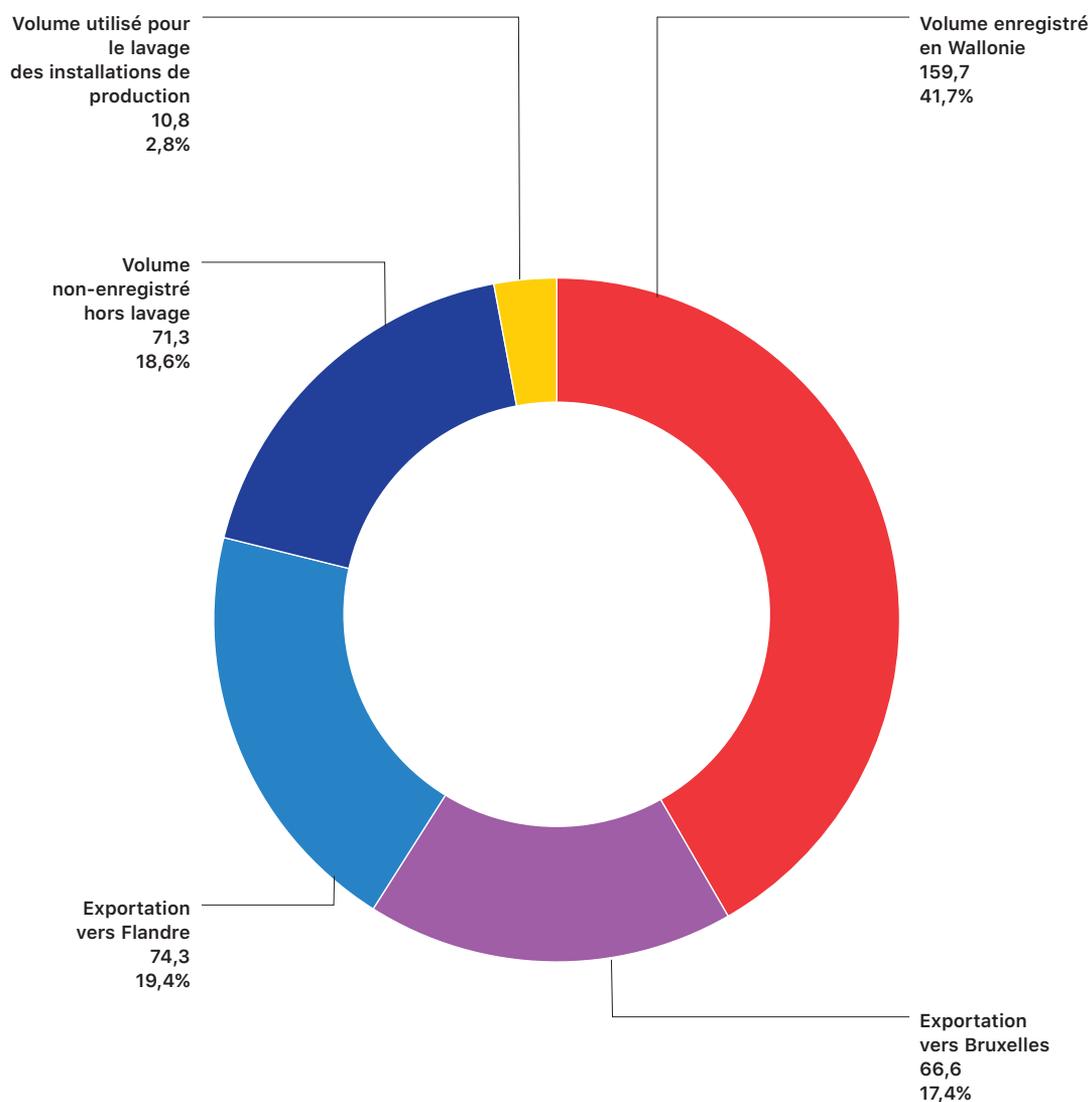
Les réserves d'eau wallonnes sont largement suffisantes pour subvenir aux besoins de la population. Néanmoins, les épisodes de sécheresse deviennent récurrents et ont des conséquences sur les utilisations de l'eau ainsi que sur le milieu naturel. C'est la raison pour laquelle la Wallonie a souhaité adapter le Schéma Régional des Ressources en eau pour tenir compte des évolutions climatiques et des usages qui en découlent.

Ces chiffres sont globalement stables d'année en année. Cependant, depuis 2018, on observe une légère baisse des exportations d'eau vers la Flandre avec 5 millions de m³ exportés en moins.

GRAPHIQUE 3 : VOLUME PRÉLEVÉ PAR OPÉRATEUR (MILLIONS DE M³)



GRAPHIQUE 4 : UTILISATION DE L'EAU PRÉLEVÉE ET IMPORTÉE EN WALLONIE (MILLIONS DE M³)



QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau du robinet est un produit alimentaire très contrôlé. Pour qu'elle soit déclarée conforme, elle doit répondre à plus de 50 paramètres dont les normes sont édictées par l'Union européenne, sur base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'Union européenne a adopté fin 2020 la révision de la Directive sur ce sujet avec l'ajout de paramètres et de nouvelles obligations.

En 2020, 26.000 contrôles de la qualité de l'eau ont été réalisés au niveau du robinet de la cuisine des usagers ou sur le réseau en Wallonie, ce qui représente environ 70 analyses quotidiennes, soit beaucoup plus que le minimum requis par les législations européenne et wallonne.

La qualité de l'eau distribuée par réseau fait l'objet d'un rapport complet disponible sur le Portail environnement du Service Public de Wallonie¹.

Le tableau ci-contre reprend, pour quelques paramètres, les données issues de ce rapport.

La carte 3 reprend à titre d'exemple la dureté de l'eau fournie sur la période 2019-2020.

1 <http://environnement.wallonie.be>

TABLEAU 1:
NOMBRE DE CONTRÔLES DE L'EAU DU ROBINET

| Paramètre | Au robinet | Sur le réseau | Total |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Contrôles bactériologiques | 2.837 | 5.683 | 8.520 |
| Contrôles de type A | 9.316 | 3.088 | 12.404 |
| Contrôles de type B | 906 | 931 | 1.837 |
| Autres | 2.359 | 852 | 3.211 |
| Total | 15.418 | 10.554 | 25.972 |

(source : SPW)

TABLEAU 2 :
TAUX DE CONFORMITÉ POUR QUELQUES PARAMÈTRES

| Paramètre | Taux de conformité 2020 |
|---------------------|-------------------------|
| Escherichia coli | 99,0% |
| Aluminium | 99,8% |
| Nitrates | 99,8% |
| Pesticides (totaux) | 100,0% |
| Plomb | 96,4% |

(source : SPW)

PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABILISABLE

La protection des prises d'eau potabilisable est une responsabilité conjointe de la SPGE et des producteurs d'eau potable. Par la signature d'un contrat, les producteurs d'eau confient la protection des captages à la SPGE en échange d'une contribution financière proportionnelle aux volumes prélevés.

En Wallonie, on compte plus de 1.000 prises d'eau souterraines dont le but est d'approvisionner la population en eau potable. Ces captages dans les aquifères contribuent pour 75% de l'approvisionnement en eau de distribution de la Wallonie.

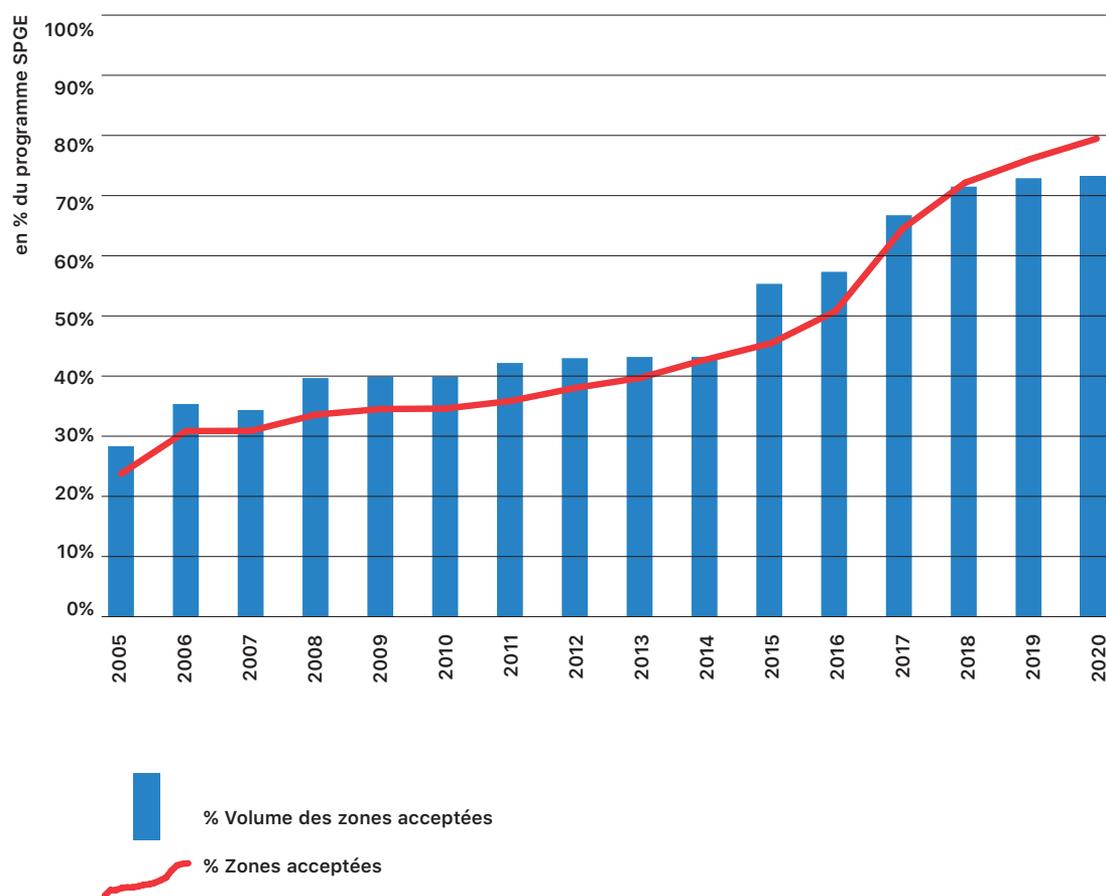
Pour protéger la qualité de l'eau qui y est prélevée et ainsi réduire le niveau de traitement nécessaire pour la potabiliser, des zones particulières ont été instaurées autour de ces ouvrages. Ce sont des zones de prévention, où certaines activités sont réglementées.

Différentes étapes sont nécessaires pour ce faire : délimitation de la zone, acceptation par la SPGE des résultats de l'étude et signature d'un arrêté ministériel après une enquête publique.

Si la protection des captages a stagné entre 2006 et 2013, elle s'est nettement intensifiée depuis 2014.

Fin 2020, la part du volume d'eau faisant l'objet d'une zone de prévention acceptée est de 73%.

GRAPHIQUE 5 :
ÉVOLUTION DE LA PROTECTION DES CAPTAGES



CONSOMMATION D'EAU

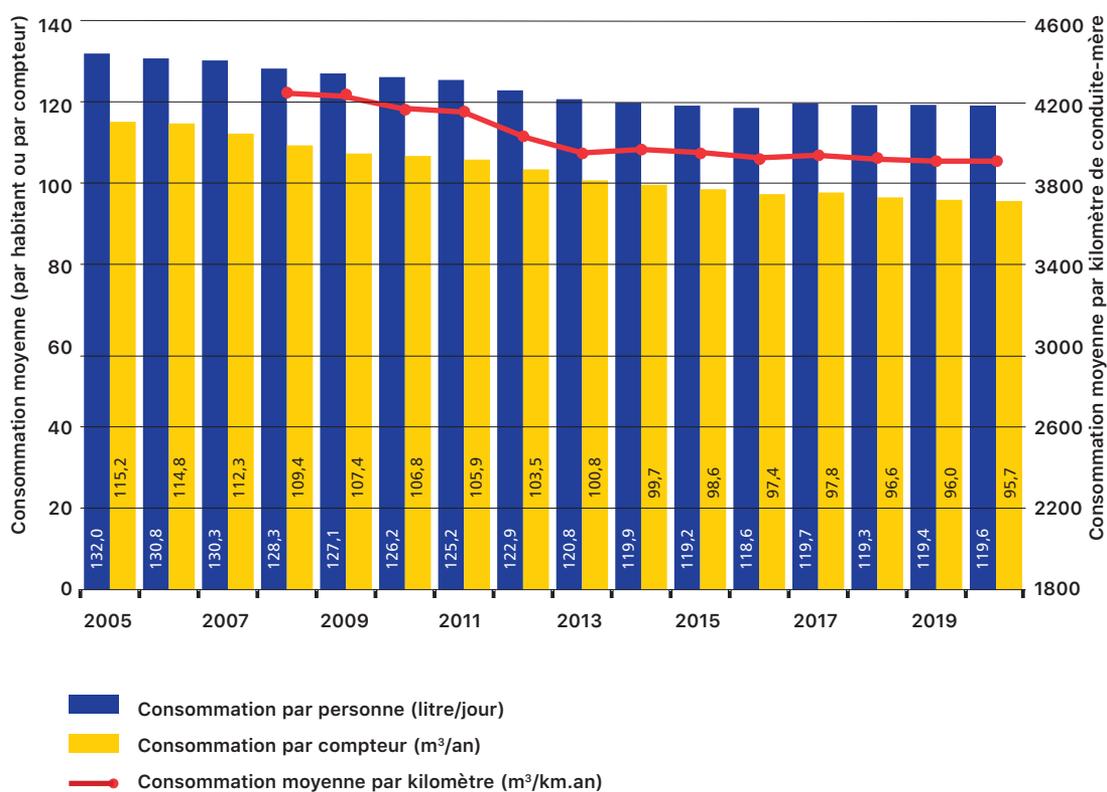
Durant les décennies 2000 et 2010, la consommation d'eau, tous usages confondus, rapportée à la population, n'a cessé de diminuer, passant de 132 litres par jour et habitant en 2005 à 118,6 litres en 2016. Depuis cette date, cet indicateur semble se stabiliser, voire légèrement augmenter tout en demeurant sous la barre des 120 litres par habitant et par jour.

Seule la consommation par usager (par compteur d'eau) continue de baisser du fait de la diminution de la taille moyenne du ménage. Ainsi un compteur moyen débite annuellement 95,7m³ alors qu'un compteur domestique en enregistre annuellement 65m³.

La consommation d'eau domestique est inégalement répartie sur le territoire puisque la Province du Hainaut et plus particulièrement la partie occidentale ainsi que sa botte montrent les consommations domestiques les plus basses de la Région et donc parmi les plus faibles d'Europe.

Un autre indicateur, à savoir la consommation rapportée à la longueur du réseau d'adduction et de distribution, permet d'estimer la rentabilité intrinsèque du réseau d'eau. C'est un indicateur de contexte qui est déterminant pour le coût de revient d'un mètre cube d'eau. Il est pour sa part stable depuis 2015 à environ 3900 m³/km.an.

GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE CONSOMMATION D'EAU EN WALLONIE



CONFINEMENT, TÉLÉTRAVAIL ET CONSOMMATION D'EAU

L'année 2020 a été particulière à plus d'un titre du fait du déclenchement de la crise sanitaire relative au Covid-19 dès le mois de mars. Des secteurs entiers ont été mis à l'arrêt pendant plusieurs mois, notamment les restaurants et cafés, le secteur culturel ou les services déclarés « non-essentiels », notamment certains services aux personnes (coiffeurs, esthéticiens...). A cela, il faut également ajouter les fortes restrictions de voyage à l'étranger qui ont généré un tourisme intérieur plus important.

De nombreux travailleurs ont ainsi consommé de l'eau chez eux et non plus sur leur lieu de travail. C'est le cas pour tous les employés qui pouvaient télétravailler mais aussi pour tous ceux qui ont perdu temporairement leur emploi du fait de la fermeture forcée de l'établissement au sein duquel ils travaillent.

Enfin, puisque les citoyens ne pouvaient pas partir en vacances, il y a eu une recrudescence de l'achat de piscines, ce qui a pu favoriser une augmentation de la consommation d'eau.

La consommation d'eau totale a stagné. Il y a cependant eu un transfert entre les petits et les gros consommateurs. Il semble qu'on ait bien eu un transfert des entreprises vers les ménages, ce qui n'est pas surprenant.

Par contre, le transfert n'a pas pour autant été d'une grande ampleur. La surcharge moyenne au niveau des petits consommateurs n'étant que de $1,5\text{m}^3/\text{an}$.

La consommation a surtout augmenté en zone rurale et périurbaine et a stagné ou diminué dans les villes comme le montre la carte 4.

TABLEAU 3 :
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU
ENTRE 2019 ET 2020

| Paramètre | 2019 | 2020 | Variation (%) |
|---|-------|-------|---------------|
| Volume pour les compteurs < 250 m ³ /an (millions m ³) | 96,6 | 100,4 | +3,9% |
| Nombre de compteurs < 250 m ³ /an (millions) | 1,490 | 1,515 | +1,7% |
| Consommation par compteur < 250 m ³ /an (m ³ /an) | 64,8 | 66,3 | +2,2% |
| Volume total (millions m ³) | 154,9 | 155,7 | +0.2% |
| Nombre total de compteurs (millions) | 1,636 | 1,653 | +1,0% |
| Consommation par compteur (m ³ /an) | 94,7 | 94,2 | -0,5% |

ÉTAT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

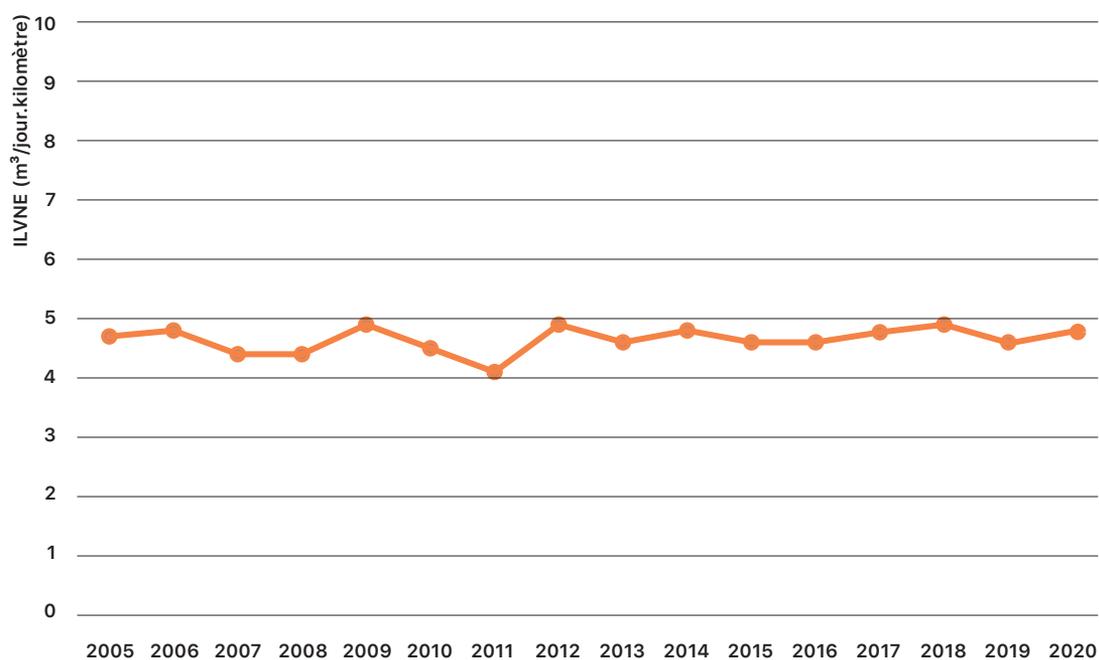
L'indicateur utilisé en Wallonie pour décrire l'état du réseau est l'indice linéaire de perte (ILVNE). Il rapporte le volume non-enregistré à la longueur des conduites-mères (adduction et distribution hors raccordement). Il fournit ainsi une indication du volume perdu sur un kilomètre de conduite en une journée. Contrairement au rendement du réseau, cet indicateur a l'avantage d'être en grande partie indépendant du niveau de consommation d'eau. Il a cependant l'inconvénient de dépendre fortement de la densité de raccordements par kilomètre de conduite, ce qui rend les comparaisons entre distributeurs difficiles.

Cependant, la densité du réseau évolue peu d'une année à l'autre à l'échelle de la Wallonie. Un seul indicateur s'avère donc pertinent afin de retranscrire l'évolution de l'état du réseau wallon. Plus cet indicateur est faible, meilleur est l'état du réseau.

On peut constater que, depuis 2005, l'état du réseau d'eau wallon est stable. L'indicateur oscille en effet entre 4 et 5 m³ par kilomètre et par jour. Cette stabilité est atteinte grâce aux investissements en matière de renouvellement des conduites (cf. chapitre Investissements) et en matière de recherche de fuites, permettant de compenser la détérioration liée au vieillissement de l'infrastructure.

Dans le cadre de la résilience contre les effets des épisodes de sécheresse, la baisse des volumes non-enregistrés revêtira à l'avenir une plus grande importance.

GRAPHIQUE 7 :
ÉVOLUTION DE L'INDICE DE VOLUME NON-ENREGISTRÉ



INVESTISSEMENTS

Le secteur de l'eau est dit « Capital intensive » en ce qu'il nécessite une infrastructure importante pour pouvoir rendre le service attendu à la collectivité.

Ce capital immobilisé doit être régulièrement renouvelé afin de permettre la continuité du service. Les investissements dans l'infrastructure sont donc importants que ce soit au niveau des canalisations d'eau potable ou vis-à-vis des stations d'épuration, égouts et collecteurs.

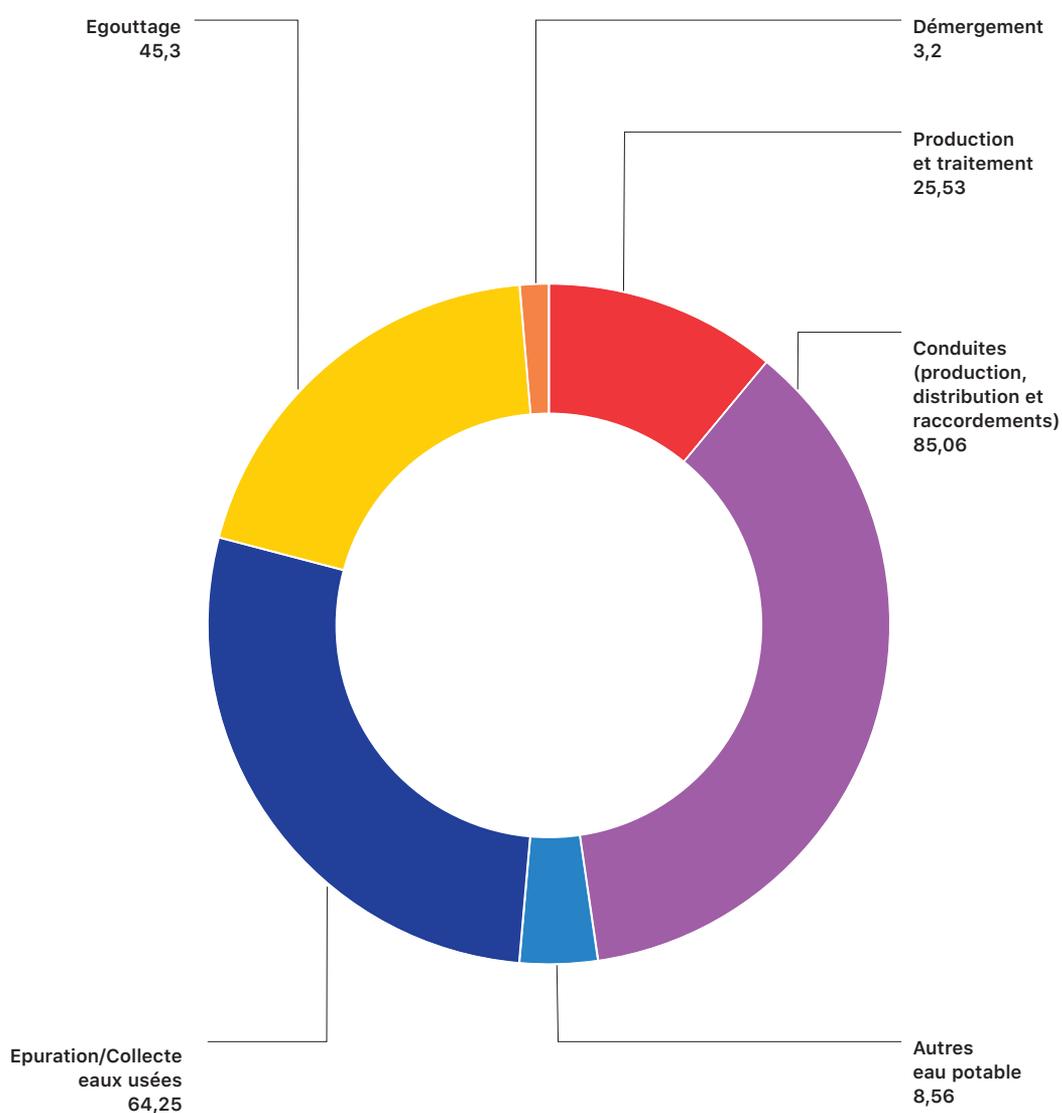
Ainsi, sur la période 2016-2020, 119 millions d'euros ont été investis annuellement pour l'eau potable, dont l'essentiel est destiné à renouveler le réseau d'eau d'adduction et de distribution, ainsi qu'à des investissements en matière de production d'eau.

En matière d'eaux usées, l'épuration et la collecte représentent la plus grande partie des investissements de par la nécessité de poursuivre l'équipement en stations d'épuration, en collecteurs et en égouts des agglomérations wallonnes ainsi que d'assurer le démergement. Sur la période 2016-2020, les montants investis annuellement s'élevaient à 113 millions d'euros.

En moyenne, le secteur wallon de l'eau investit ainsi 63,5 € par habitant et par an.

Ces montants sont essentiellement investis dans l'économie wallonne et créent ainsi de nombreux emplois chez les sous-traitants, particulièrement dans le secteur de la construction.

GRAPHIQUE 8 : RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ANNUELS MOYENS SUR LA PÉRIODE 2016-2020



Montant moyen engagé annuellement sur la période 2016-2020 : 232 millions d'euros

EQUIPEMENTS EN STATIONS D'ÉPURATION ET GESTION DES BOUES D'ÉPURATION

La Directive sur les eaux urbaines résiduaires (Directive 91/271/CEE) imposait que pour 1998, les eaux usées de toutes les agglomérations de plus de 10.000 EH soient collectées et épurées avant d'être rejetées dans des zones sensibles. La même obligation devait s'appliquer pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH au plus tard pour 2005.

Afin de répondre aux prescrits de cette Directive, la Wallonie a donc investi massivement depuis les années 2000 et poursuivra ces investissements dans le futur pour les petites agglomérations.

Le patrimoine technique nécessaire à l'atteinte de ces résultats est important. Ainsi, fin 2020, la Wallonie compte 437 stations d'épuration collectives en fonction, 1.042 stations de relevage des eaux usées et 18.719 kilomètres d'égouts et de collecteurs.

L'épuration des eaux usées produit des boues qui peuvent être valorisées soit en agriculture, soit en tant que combustible. Le graphique 9 montre l'évolution de la quantité de boues produites ainsi que leur destination.

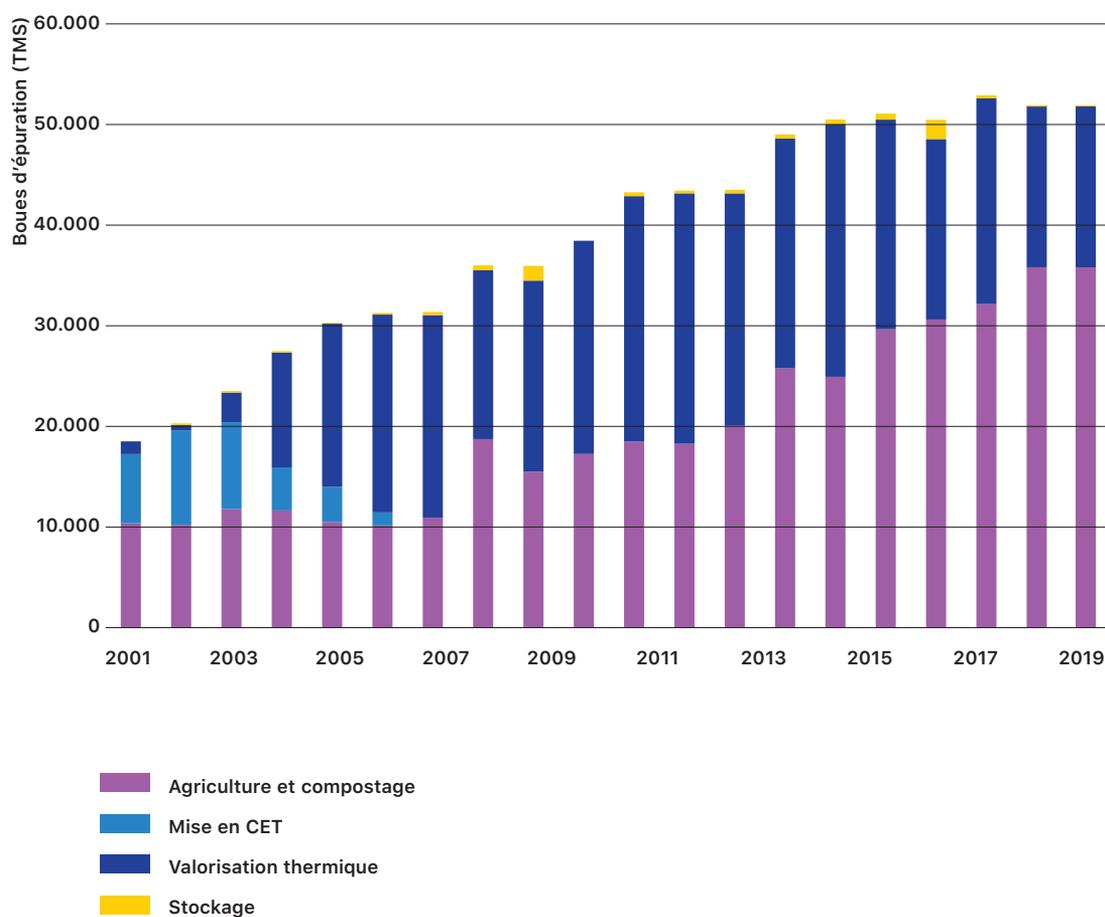
La production de boues a augmenté parallèlement à l'extension du parc de stations d'épuration et de la quantité d'eaux usées traitées. L'intégralité des boues produites en Wallonie est valorisée.

En 2020, la quantité totale a atteint 52.100 tonnes de matières sèches (TMS). L'ensemble de celles-ci a été valorisé à concurrence de 69% en agriculture et de 31% en valorisation thermique.

TABLEAU 4 :
RÉPARTITION DES STATIONS D'ÉPURATION PAR CAPACITÉ

| Capacité administrative | Nombre de STEPS | Capacité totale (EH) |
|-------------------------|-----------------|----------------------|
| < 2.000 EH | 221 | 176.221 |
| 2.000 – 10.000 EH | 143 | 693.447 |
| 10.000 – 50.000 EH | 58 | 1.257.290 |
| 50.000 – 100.000 EH | 7 | 543.341 |
| > 100.000 EH | 8 | 1.684.500 |
| Total | 437 | 4.354.799 |

GRAPHIQUE 9 : ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION



COÛT DE L'EAU POTABLE

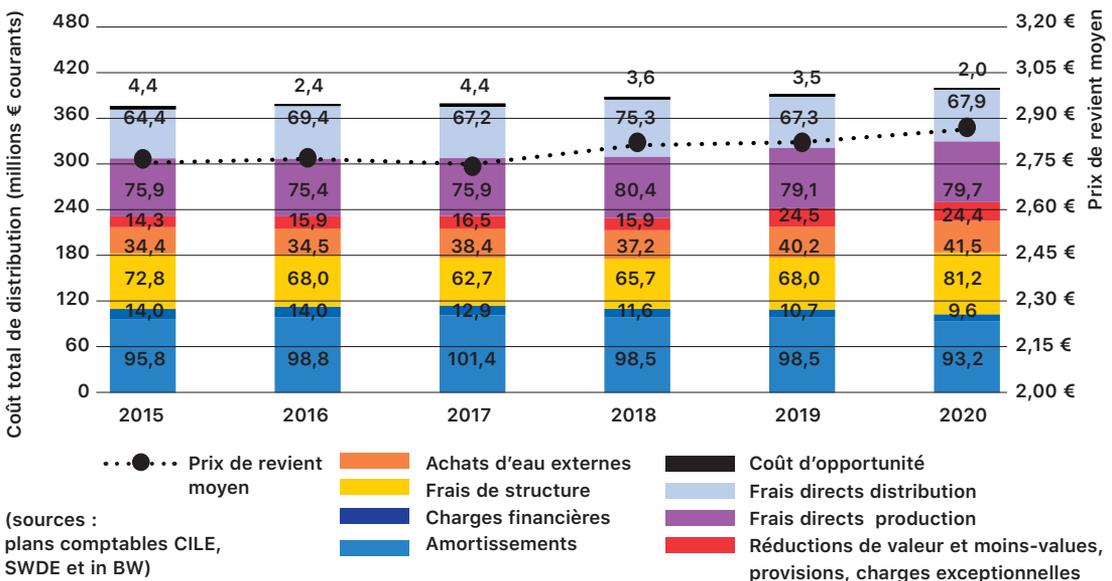
La maîtrise des coûts est un élément essentiel de la gestion quotidienne des opérateurs d'eau.

Ainsi, le Plan comptable uniformisé du secteur de l'eau définit une comptabilité unique pour l'ensemble des distributeurs d'eau en Wallonie et s'applique depuis 2005 à tous les distributeurs d'eau permettant de comparer dans le temps l'évolution des coûts subis par les opérateurs.

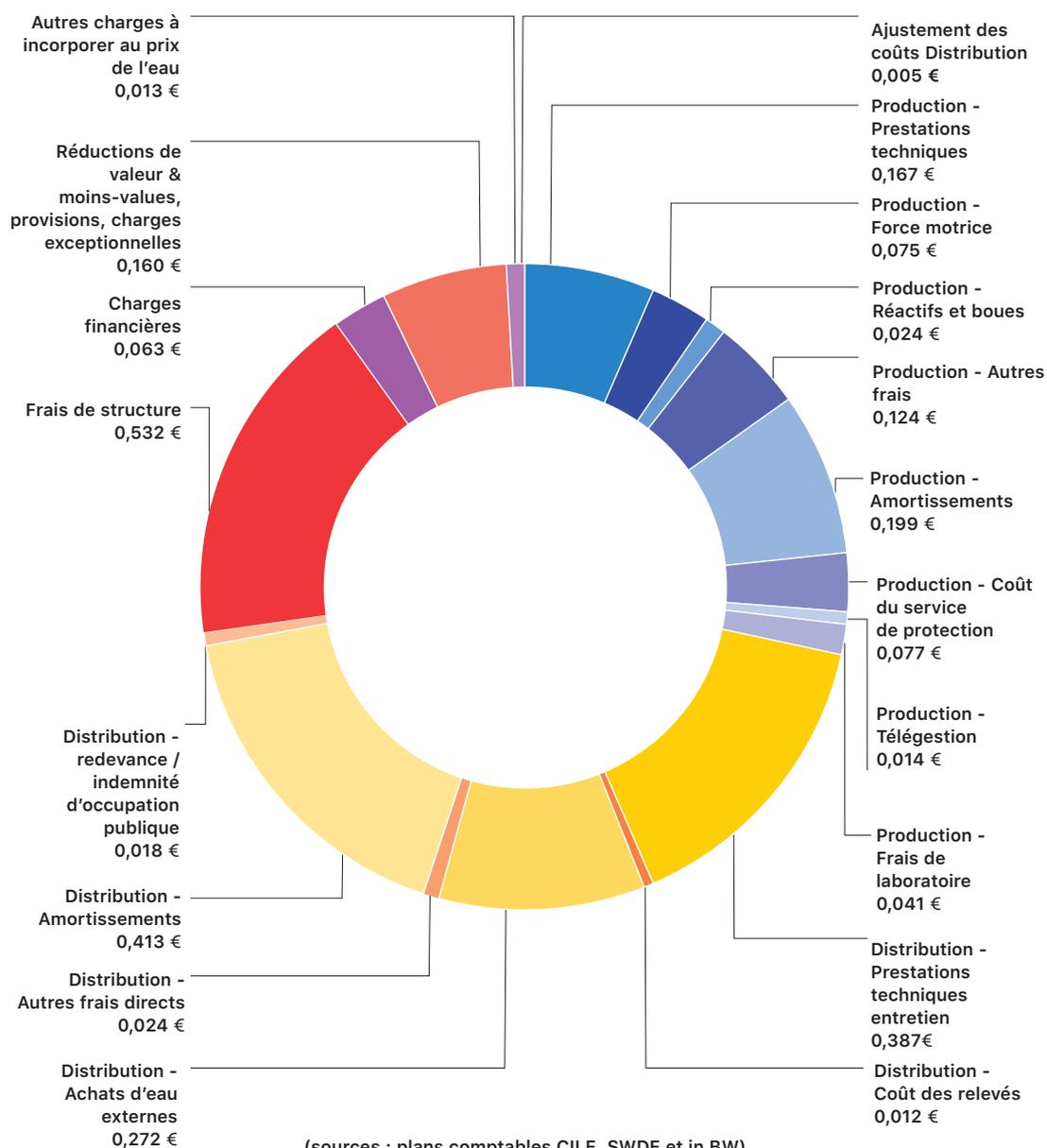
En 2020, la fourniture d'eau par les trois principaux distributeurs a coûté 399 millions d'euros, soit un coût de revient de 2,8661 € par mètre cube distribué.

Entre 2015 et 2020, le prix de revient du mètre cube est passé de 2,7503 à 2,8661 €, soit 4,2% d'augmentation. Les principaux postes qui ont contribué à cette augmentation sont les réductions de valeurs, moins-values et provisions, les achats d'eau externes, et surtout entre 2019 et 2020 les frais de structure.

GRAPHIQUE 10 :
ÉVOLUTION DU COÛT DE PRODUCTION
ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



GRAPHIQUE 11 : DÉCOMPOSITION DU CVD MOYEN SUIVANT LES DIFFÉRENTS POSTES ANALYTIQUES



(sources : plans comptables CILE, SWDE et in BW)



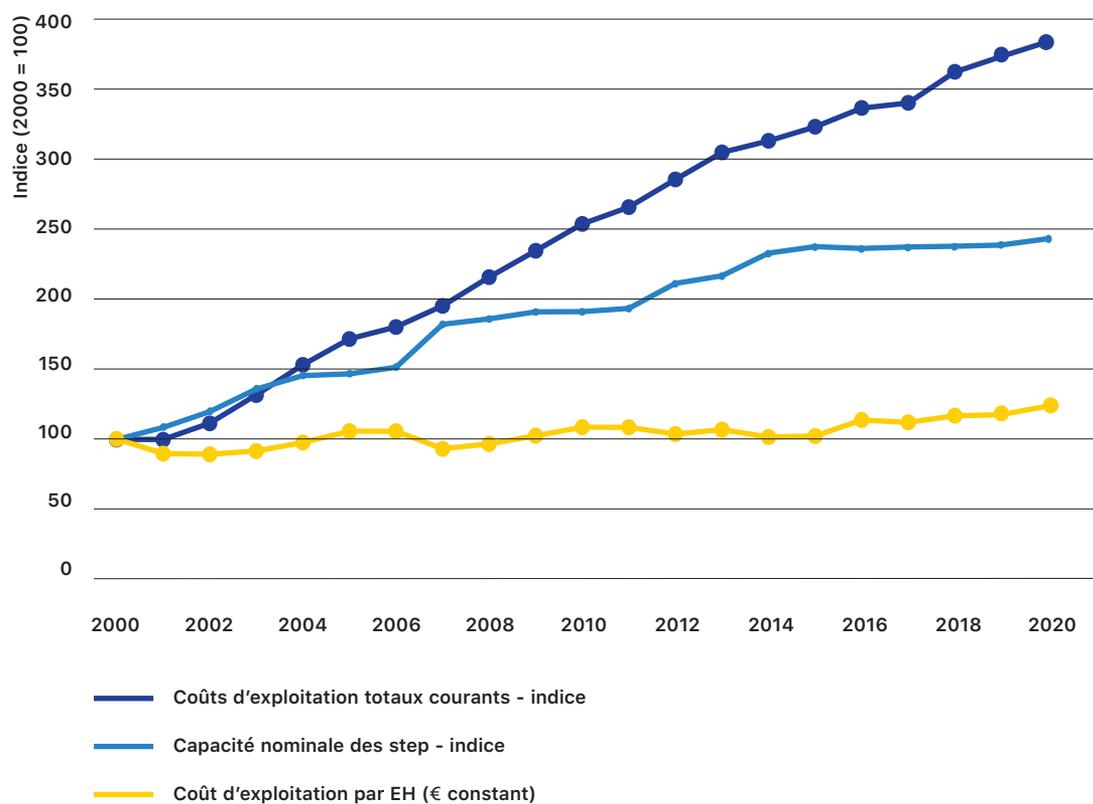
FRAIS D'EXPLOITATION LIÉS À L'ASSAINISSEMENT

En parallèle aux investissements importants en matière d'assainissement depuis l'an 2000 et à l'évolution du parc de stations d'épuration, les frais d'exploitation de ces ouvrages ont eux aussi augmenté.

Le graphique 12 indique l'évolution comparée des frais d'exploitation et de la capacité nominale de traitement installée sur la période 2000-2020. Il indique que le coût de fonctionnement par équivalent-habitant installé a augmenté au même rythme que l'inflation entre 2000 et 2015 et à un rythme plus élevé depuis. Le coût d'exploitation rapporté à l'EH installé s'élevait, en 2020, à 25,7€/EH.an.

Il faut cependant s'attendre à une relative augmentation de cet indicateur dans les prochaines années du fait de la construction de nombreuses petites unités à l'avenir, accroissement qui pourrait être compensé ou ralenti par le recours à des traitements plus simples générant un coût de fonctionnement réduit.

GRAPHIQUE 12 : ÉVOLUTION DES COÛTS D'EXPLOITATION TOTAUX ET UNITAIRES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT



PRIX DE L'EAU

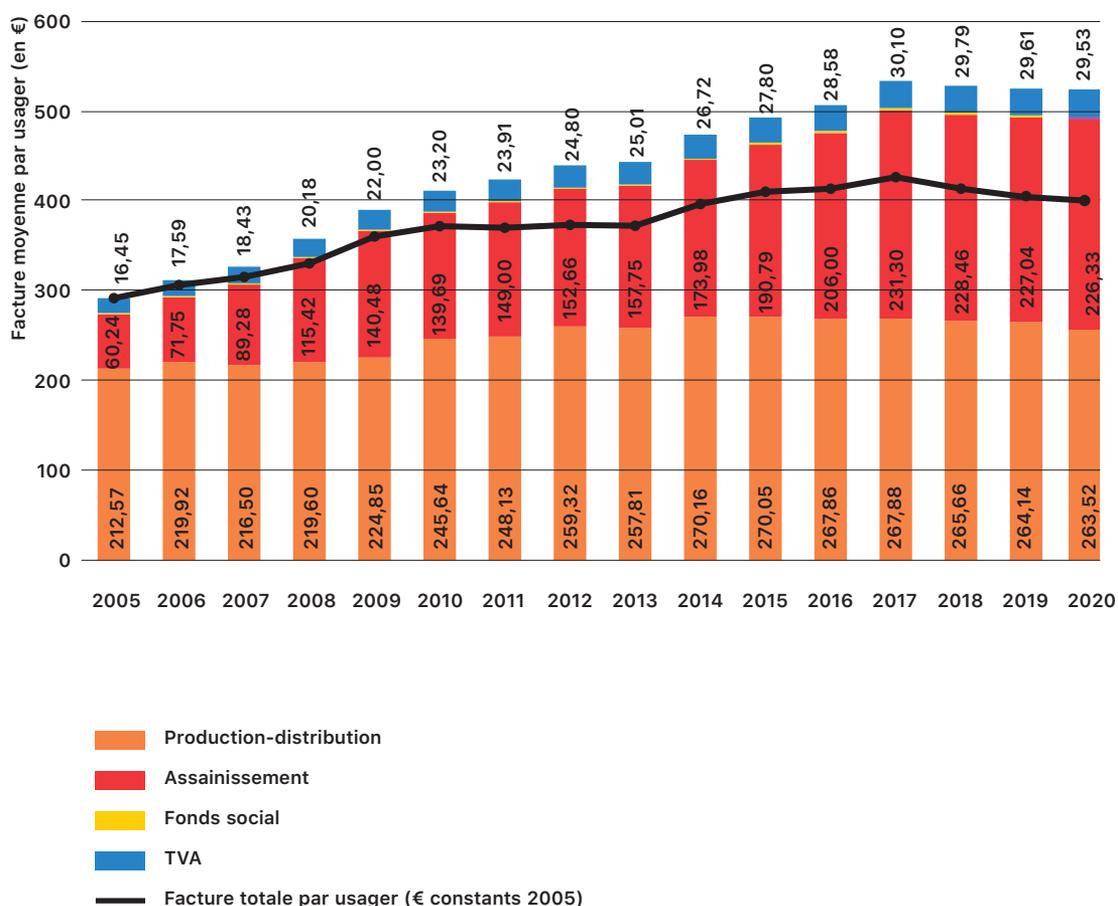
Fin 2020, le prix moyen pour une consommation de 100 m³ s'élevait à 545€. La consommation d'eau type d'un ménage étant de 65 m³, la facture moyenne est dans ce cas de 360€.

Le prix de l'eau correspond au coût-vérité, c'est-à-dire qu'il doit permettre de couvrir les charges liées à la fourniture du service, mais il est également régulé par le Ministre de l'Economie. La Déclaration de Politique régionale 2019-2024 prévoit que « Les opérateurs mettront tout en œuvre afin de ne pas augmenter le prix de l'eau au-delà de l'inflation ».

La partie eau potable est stable depuis 2014 alors que la partie assainissement est stable depuis 2017.

Le prix étant stable, la baisse de la consommation moyenne induit une diminution de la facture moyenne. A cela il faut également ajouter l'inflation qui induit une baisse du prix réel de l'eau depuis 2017.

GRAPHIQUE 13:
ÉVOLUTION D'UNE FACTURE D'EAU MOYENNE
ENTRE 2005 ET 2020
(TOUS USAGERS)

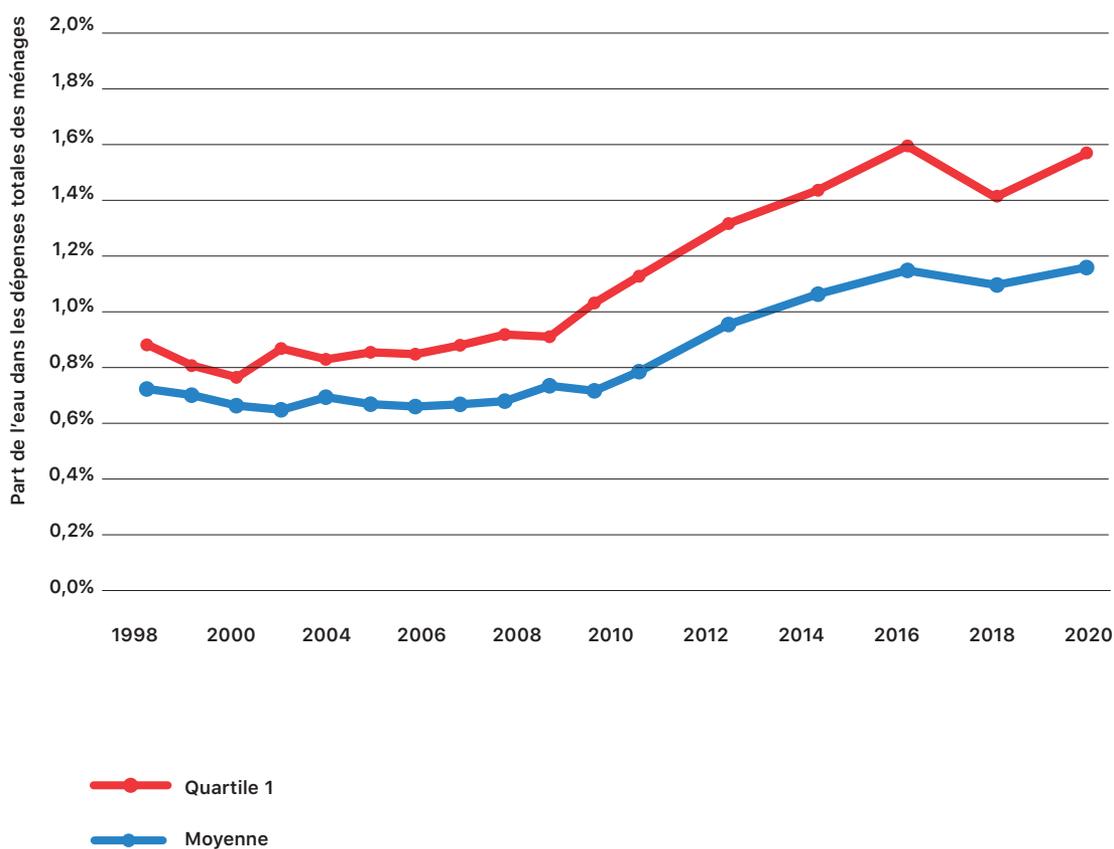


ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DE LA FACTURE D'EAU POUR LES MÉNAGES

L'accessibilité financière de la facture d'eau est également un aspect important de la gestion du cycle anthropique de l'eau. De par son caractère public, l'eau est un droit qui doit rester économiquement accessible à tous.

Les difficultés de paiement engendrées par une facture trop élevée comparativement aux revenus peuvent également avoir pour conséquence des frais de rappel ou de justice, augmentant à leur tour les coûts des opérateurs et donc le prix de l'eau.

GRAPHIQUE 14 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES CONSACRÉE À LA FACTURE D'EAU



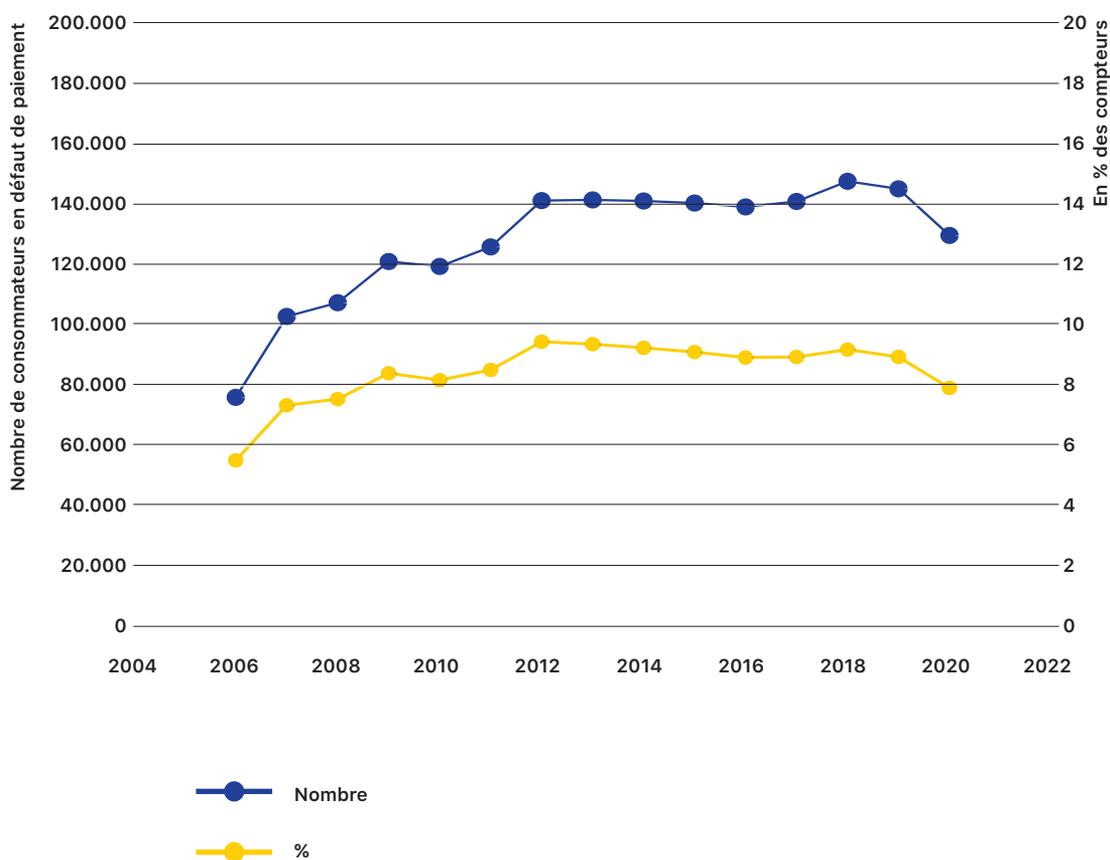
(Source : Stabel, Enquêtes sur le budget des ménages)

La part de la facture d'eau dans les dépenses des ménages représentait 1,16% en moyenne en 2020. Ce chiffre est plus élevé lorsque le revenu est plus faible. Ainsi pour le 1^{er} quartile des revenus, ce chiffre s'élève à 1,57%. Il faut noter que l'OCDE considère que le seuil au-delà duquel la facture d'eau devient inaccessible se situe à 3% des revenus.

L'année 2020 a certainement été particulière. En effet, le télétravail « forcé ou recommandé » a poussé la consommation d'eau des ménages à la hausse, alors que les fermetures temporaires de certaines activités et l'impossibilité de voyager ont poussé les dépenses globales à la baisse, surtout dans le transport, la culture et l'Horeca et particulièrement pour les ménages inclus dans les 3^e et 4^e quartiles de revenus.

Par ailleurs, la part de consommateurs en défaut de paiement au terme du délai octroyé par la mise en demeure diminue légèrement depuis 2012 et plus fortement en 2020, et concerne environ 8% des usagers (Graphique 15). Ce chiffre ne ventile cependant pas la raison du défaut de paiement entre les réelles difficultés et les « mauvais-payeurs » dont le défaut n'est pas lié à la situation sociale du ménage concerné.

GRAPHIQUE 15 :
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS
EN DÉFAUT DE PAIEMENT

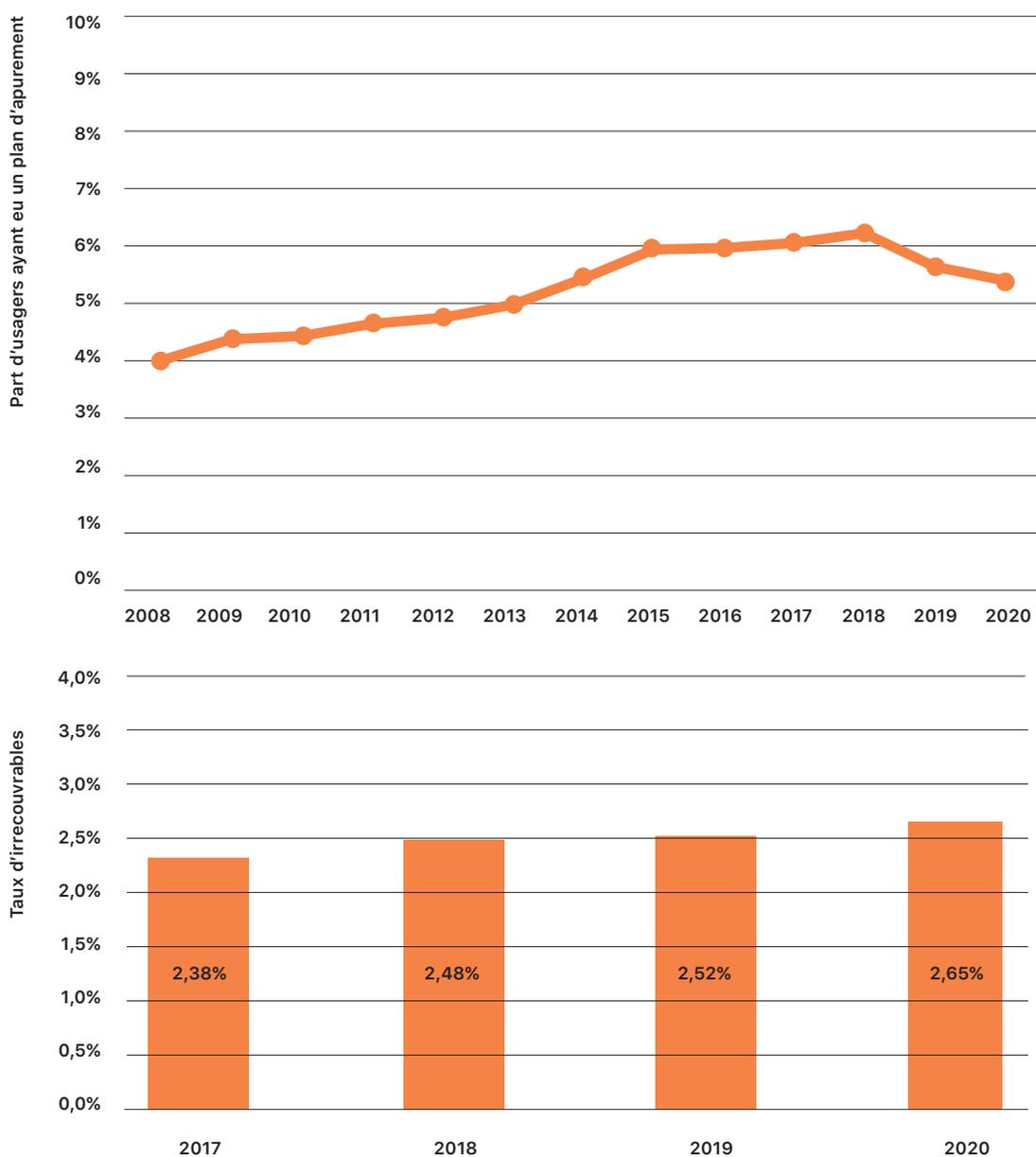


RECOUVREMENT ET FACTURES IMPAYÉES

Les distributeurs d'eau suivent une procédure de recouvrement standardisée pour récupérer les factures d'eau impayées. Il peut également fournir des plans de paiement sur simple demande des usagers concernés. En 2020, 82.000 plans de paiement ont été attribués, ce qui a donc concerné 5,2% des usagers.

Mais malgré les différentes solutions proposées, certaines factures restent impayées, parfois pendant plusieurs années. Afin de retranscrire cette réalité, on définit le taux d'irrecouvrables comme la somme des créances douteuses et irrecouvrables rapportée au chiffre d'affaires du secteur. Ce chiffre représente la perte réelle de recettes subie par les distributeurs d'eau. Au total, ce sont 19 millions d'euros qui sont ainsi non-recouverts chaque année. Ce chiffre se détériore ces dernières années puisque l'on passe entre 2017 et 2020, de 2,38% à 2,65% du chiffre d'affaires. La progression de cet indicateur continuera probablement dans les prochaines années.

GRAPHIQUE 16 : ÉVOLUTION DU RECOURS AUX PLANS D'APUREMENTS OCTROYÉS PAR LES PRINCIPAUX DISTRIBUTEURS WALLONS

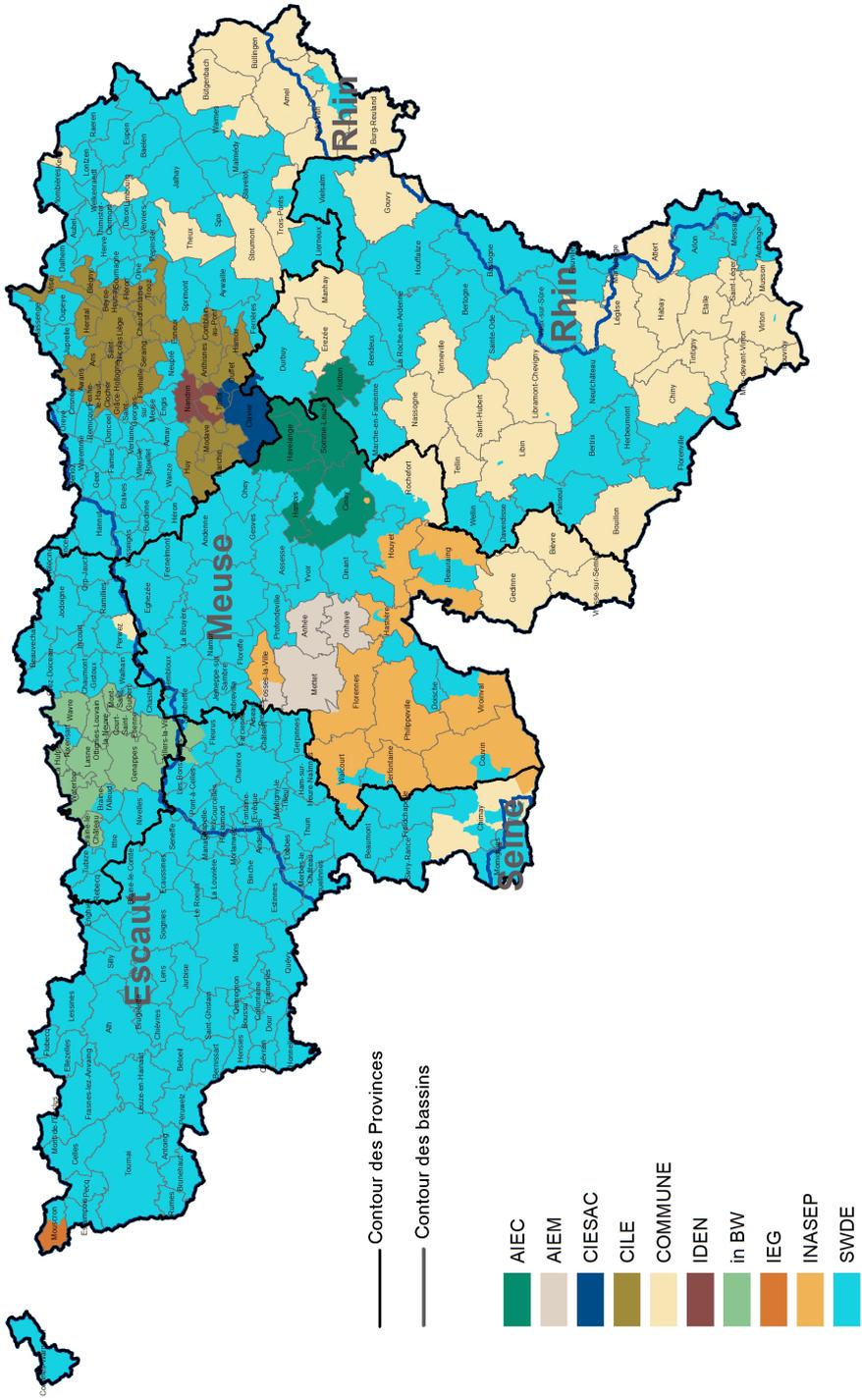


A T L

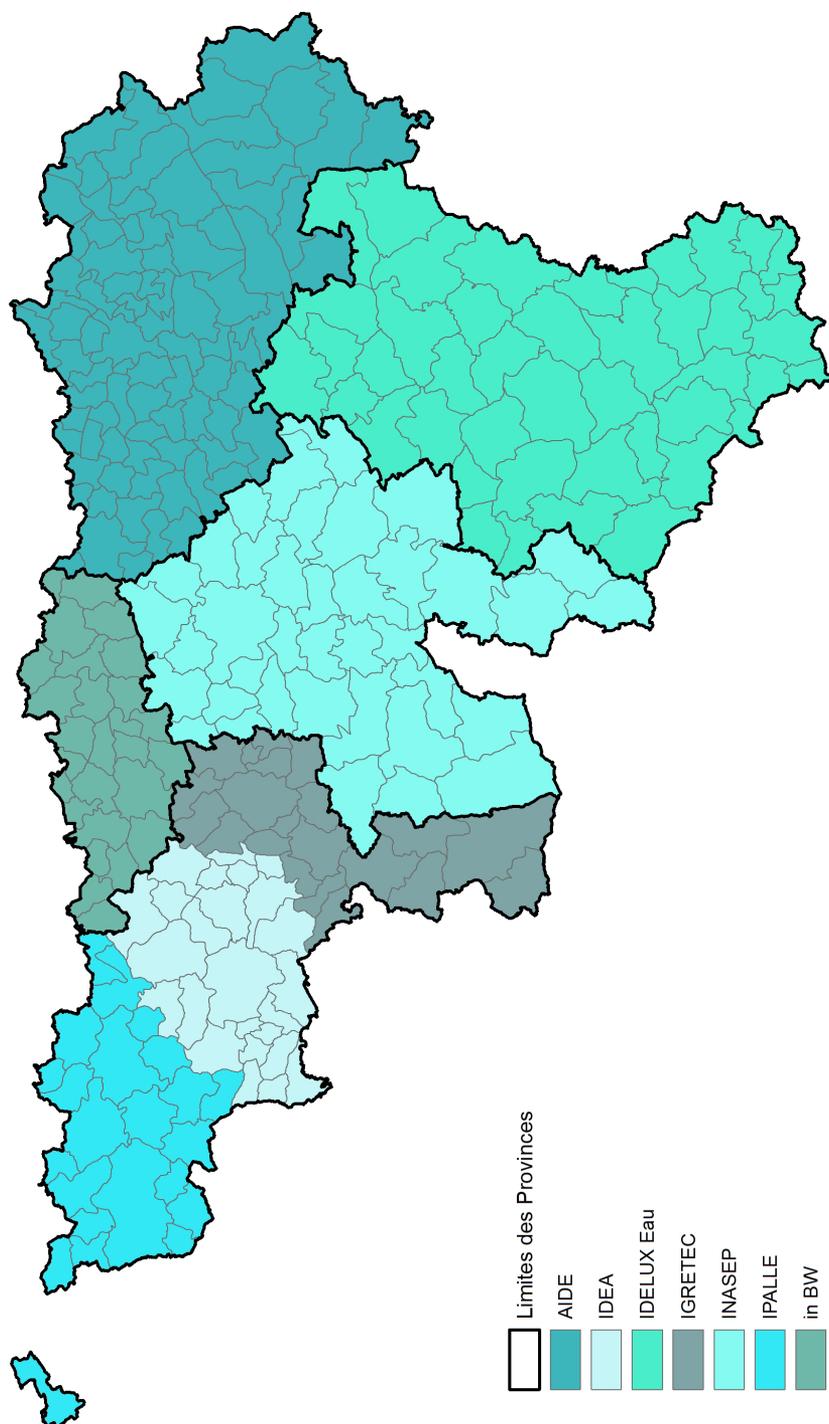


AS

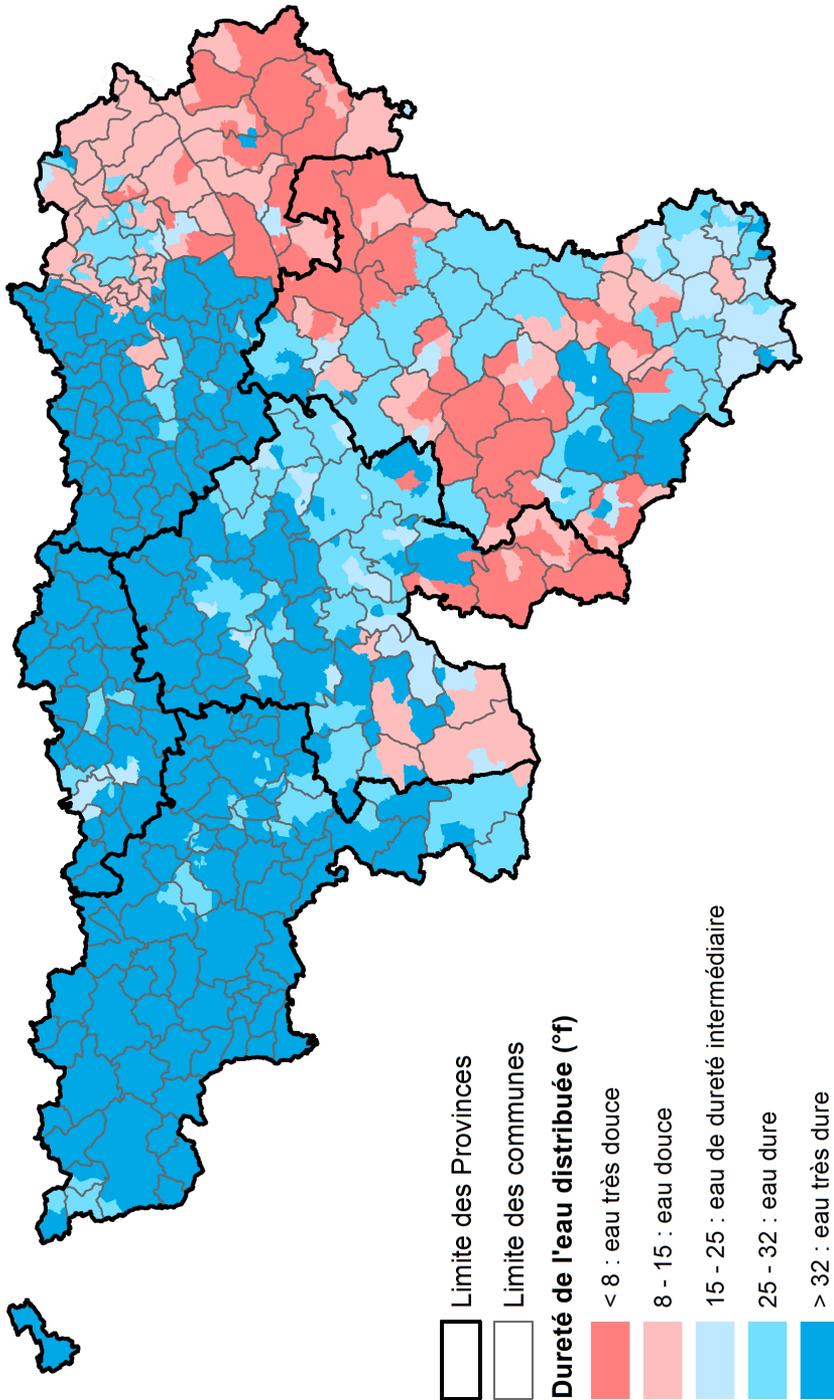
CARTE 1 : SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION D'EAU EN WALLONIE



CARTE 2 : ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGRÉÉS EN WALLONIE

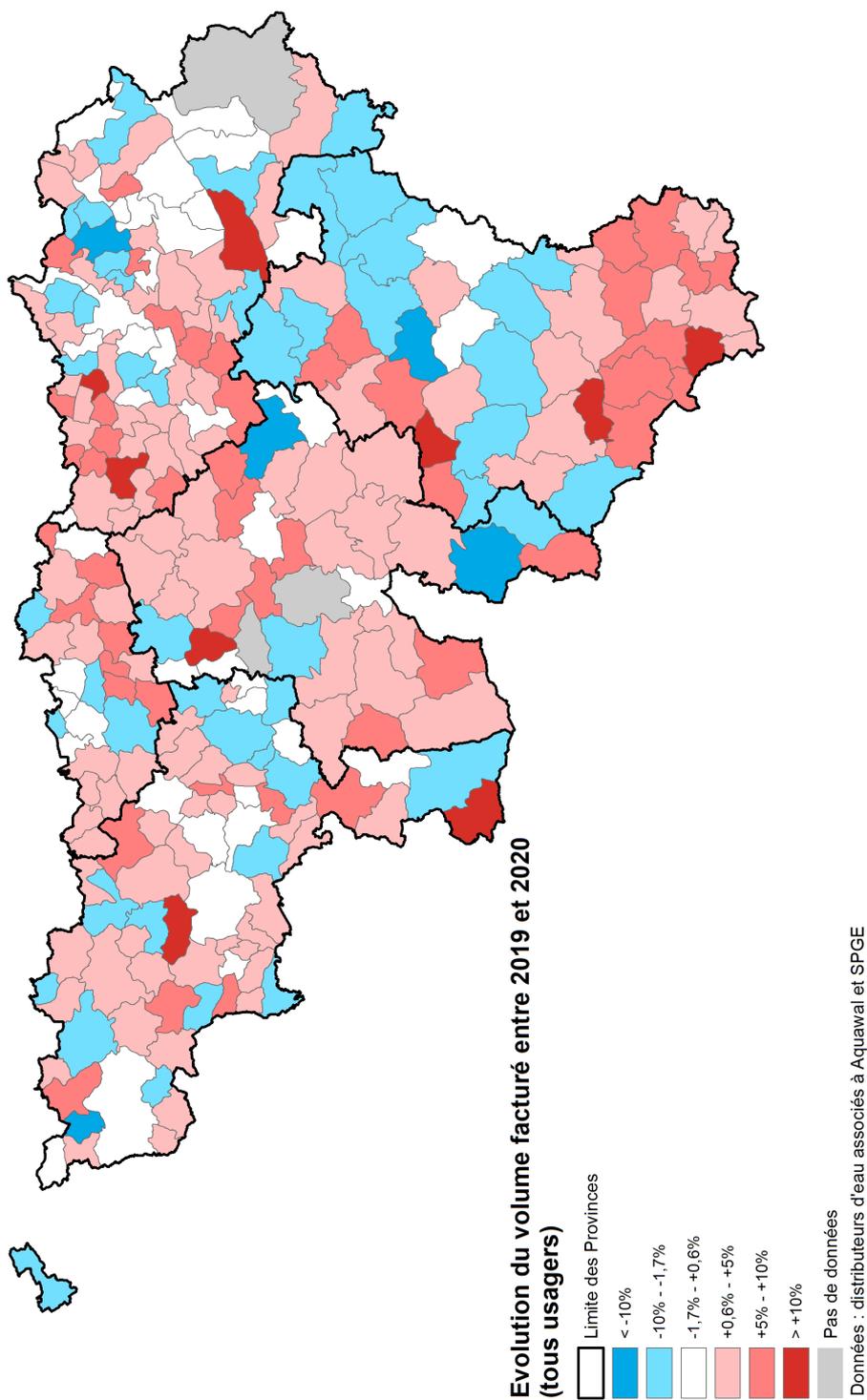


CARTE 3 :
DURETÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN WALLONIE (2019-2020)



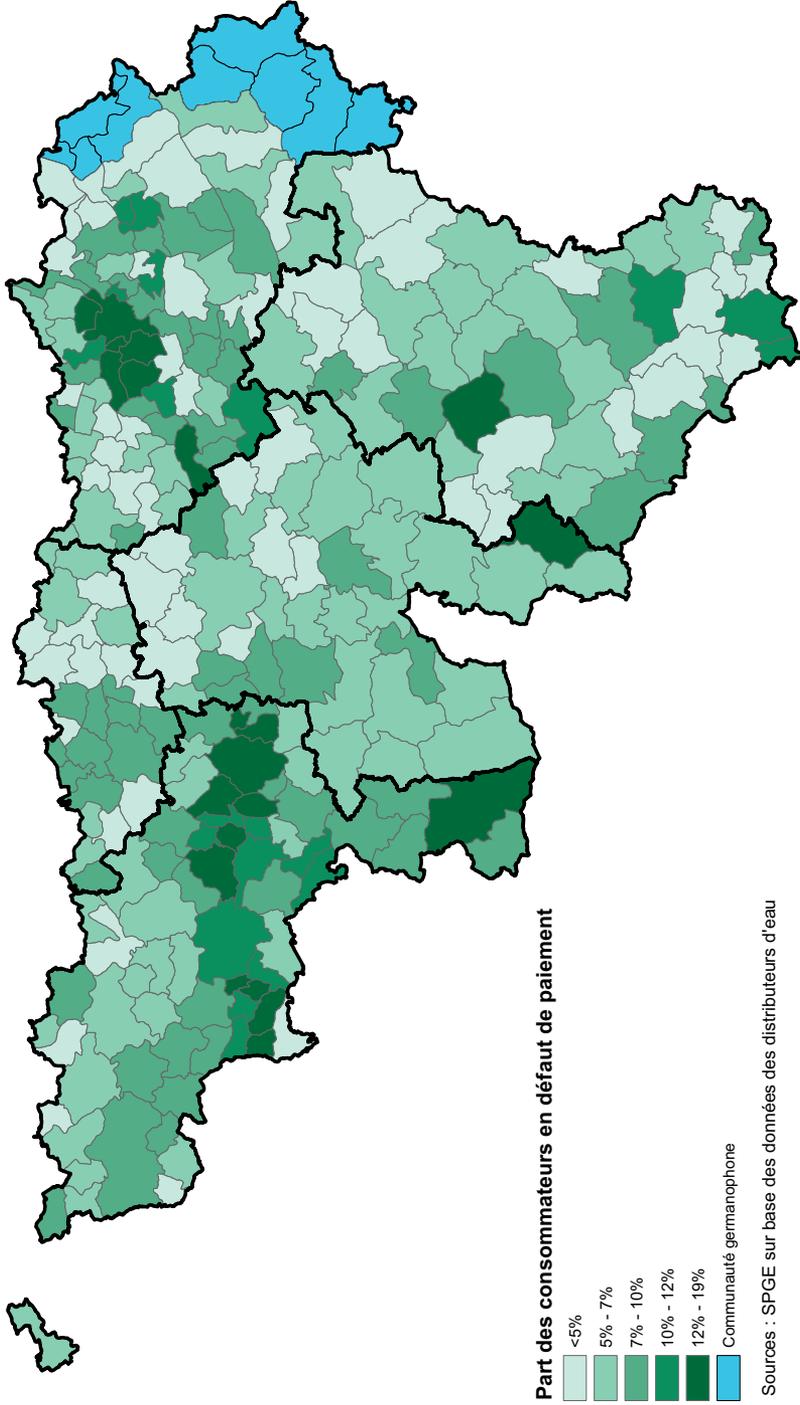
Données extraites de la base de données géographiques du SPW-ARNE
Direction des eaux souterraines

CARTE 4 : ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU EN WALLONIE ENTRE 2019 ET 2020

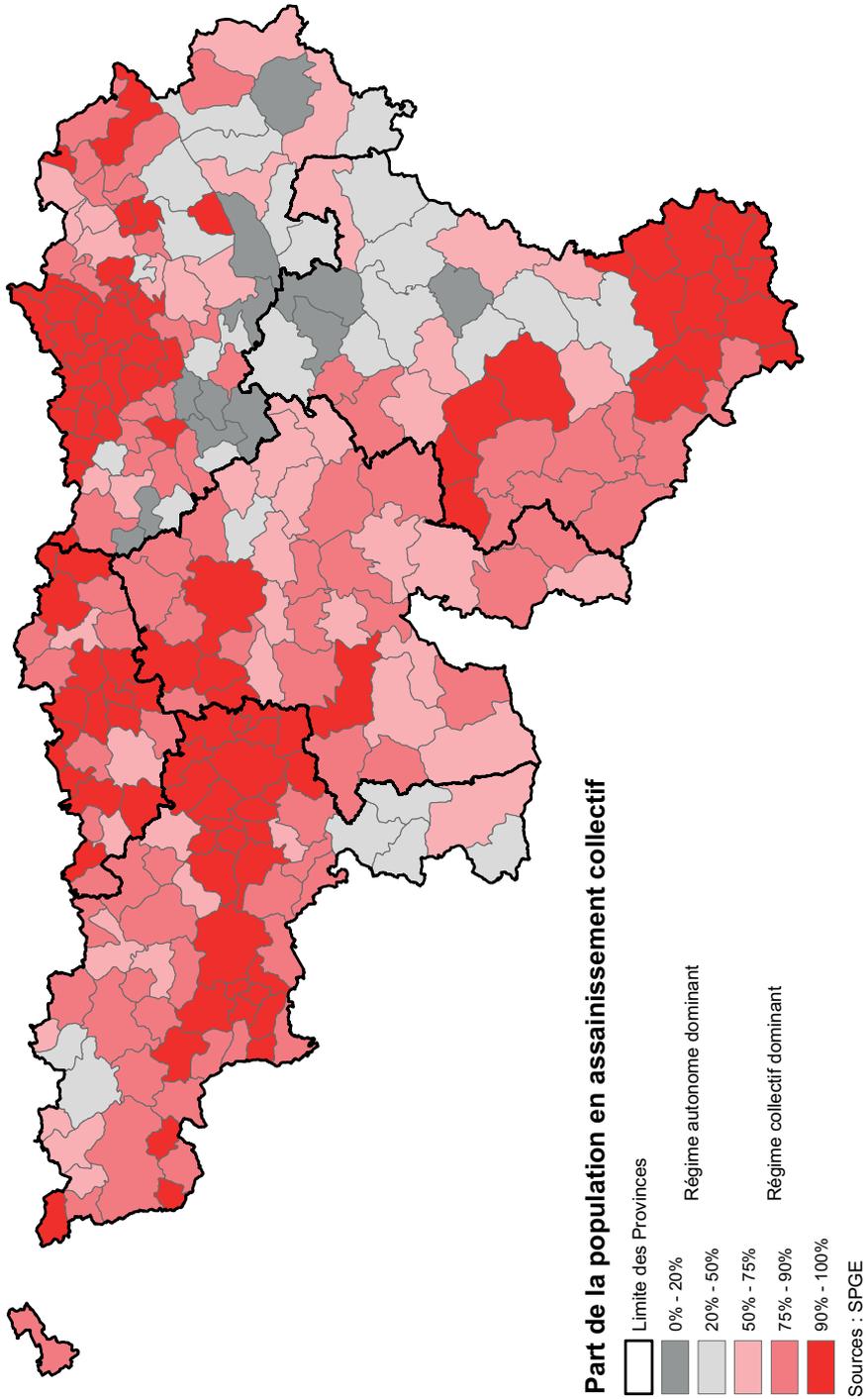


CARTE 5 : CONSOMMATEURS EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU - ANNÉE 2019

Consommateurs en défaut de paiement des factures d'eau (2019)



CARTE 6: RÉGIME D'ASSAINISSEMENT DOMINANT PAR COMMUNE



AU SUJET D'AQUAWAL

UNE FÉDÉRATION DYNAMIQUE, AU SERVICE DE SES ASSOCIÉS

AQUAWAL est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable (95% du secteur de la production-distribution) ainsi que l'ensemble des Organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

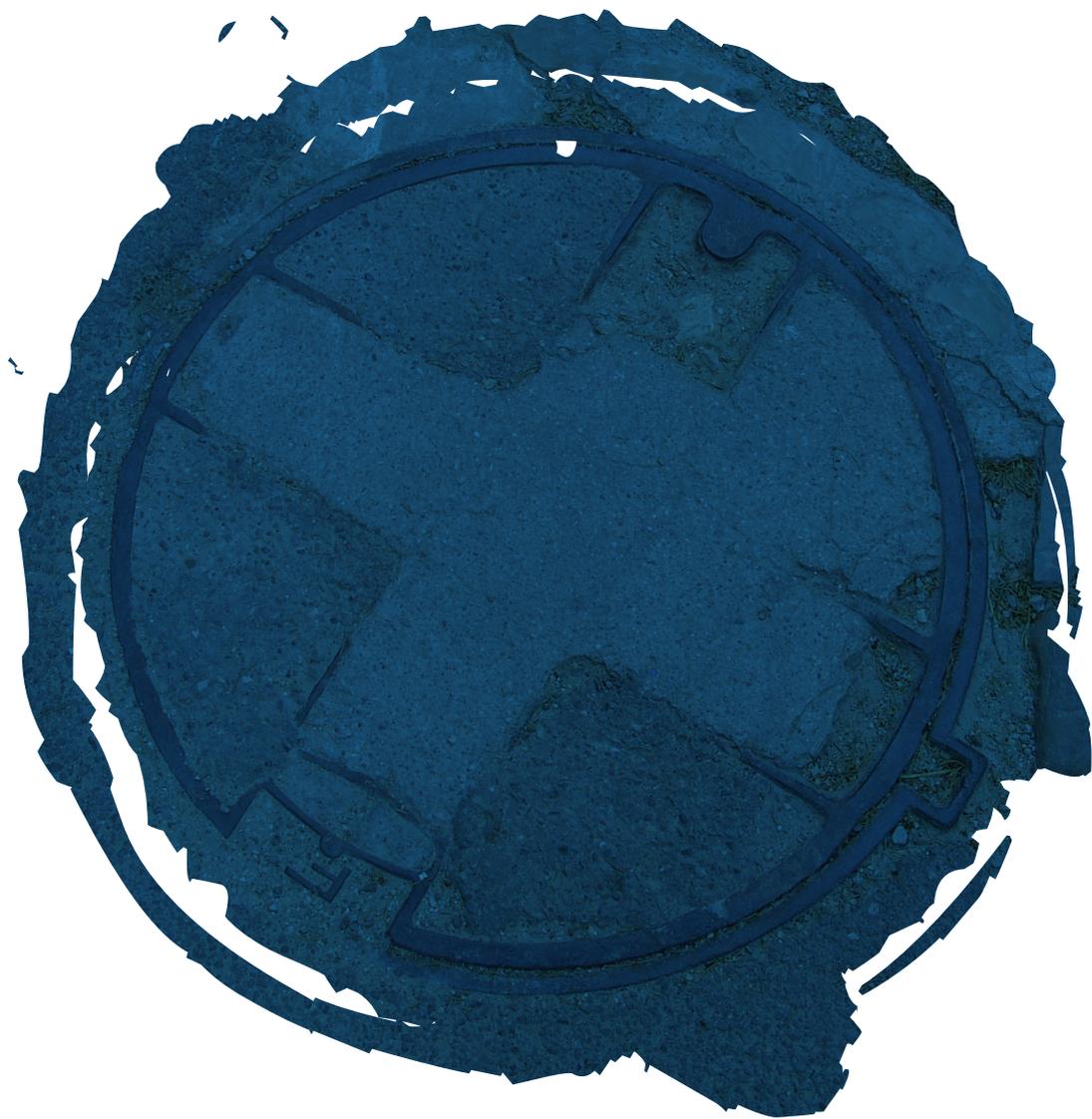
MISSIONS

- Etudes & analyses (interne/externe) et présentations liées au secteur.
- Plateforme d'échange et de concertation (commissions et groupes de travail permanents et temporaires).
- Représentation du secteur au niveau régional, fédéral et européen (Pôle Environnement du CESE Wallonie, BELGAQUA, APE, EurEau, etc.).
- Education et sensibilisation à l'environnement (co-gestion de l'asbl Classes d'eau avec GoodPlanet Belgium).
- Missions ponctuelles d'appui aux associés.
- Communication et sensibilisation (village de l'eau au Salon Municipalia, coordination de campagnes de communication, etc.)

FONCTIONNEMENT

Un Conseil d'Administration et un Bureau Sept commissions de travail et de nombreux groupes de travail thématiques permanents ou temporaires :

- Qualité de l'eau
- Protection de la ressource
- Distribution
- Assainissement
- Relations clientèle
- Finances
- Communication et relations Publiques



LES ASSOCIÉS D'AQUAWAL

27 Sociétés et communes réparties
sur l'ensemble du territoire de la Wallonie

Secteur de la production-distribution d'eau
au 31/12/2021



A I E C

Association Intercommunale des Eaux du Condroz
www.eauxducondroz.be



A I E M

Association Intercommunale des Eaux de la Molignée
www.aiem.be



C I E S A C

Compagnie Intercommunale des Eaux
de la Source de Les Avins - Groupe Clavier



C I L E

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
www.cile.be



I D E A

Intercommunale de Développement Economique
et d'Aménagement du Cœur du Hainaut
www.idea.be



I D E N

Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be



I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



in BW

Intercommunale in BW
www.inbw.be



Régie des Eaux de Chimay

www.ville-de-chimay.be



Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith)

www.st.vith.be



Service Communal des Eaux de Burg-Reuland
www.burg-reuland.be



Service Communal des Eaux de Habay
www.habay.be



Service Communal des Eaux de La Calamine
www.kelmis.be/fr



Service Communal des Eaux de Libin
www.libin.be



Service Communal des Eaux de Libramont-Chevigny
www.libramontchevigny.be



Service Communal des Eaux de Limbourg
www.ville-limbourg.be



Service Communal des Eaux de Rochefort
www.rochefort.be



Service Communal des Eaux de Theux
www.theux.be



Service Communal des Eaux de Trois-Ponts
www.troisponts.be



Service Communal des Eaux de Waimes
www.waimes.be



S W D E
 La société wallonne des eaux
www.swde.be



VIVAQUA
www.vivaqua.be

SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES



A I D E

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration
des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



I D E A

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement
du Cœur du Hainaut
www.idea.be



I D E L U X E a u

Association Intercommunale IDELUX Eau
www.idelux.be



I G R E T E C

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques
et Economiques
www.igretec.com



I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



i n B W

Intercommunale in BW
www.inbw.be



I P A L L E

Intercommunale de gestion de l'environnement de Wallonie picarde
et du Sud-Hainaut
www.ipalle.be

ORGANISME DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES



SPGE

SPGE

Société Publique de Gestion de l'Eau

www.spge.be

Société Publique
de Gestion de l'Eau

CO-GESTION DES CLASSES D'EAU EN WALLONIE DEPUIS LE 15/12/2020



**Classes
d'eau**

Asbl Classes d'eau

www.classesdeau.be



S.A. AQUAWAL

Avenue de Stassart 14-16
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81 25 42 30
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Editeur responsable

Eric SMIT
S.A. AQUAWAL
Avenue de Stassart 14-16
B-5000 NAMUR

Rédaction

Cédric PREVEDELLO S.A. AQUAWAL

Graphisme

Créacom srl - Jean-Claude MASSART
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

Photographies et illustrations

Jean-Claude MASSART

Impression

Snel s.a.

Ce rapport d'activités est imprimé
sur du papier respectueux
de l'environnement.



USAGERS
EAU
RACCORDEMENTS
ÉGOUTS
DISTRIBUTION
ÉPURATION

